



Courges et citrouilles, on les mange! Les bonbons oui, l'Unicef aussi!

Cahier Actuel

Catherine Brunet

MONTRÉAL | JEUDI 31 OCTOBRE 2002 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 119^e ANNÉE > NO 12 > 72 PAGES > 6 CAHIERS | 65 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢

Manley minimise l'état des surplus d'Ottawa

Pauline Marois le qualifie de « Harry Potter des finances publiques »

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Désirant contrer l'appétit des provinces qui réclament davantage d'argent du fédéral pour financer le régime de soins de santé, le ministre des Finances, John Manley, prévoit de maigres surplus au cours des trois prochaines années, qui forceront Ottawa à la plus grande prudence à cause de la faiblesse de l'économie mondiale.



John Manley

À moins de trois mois de la conférence des premiers ministres portant uniquement sur la question du financement des soins de santé, M. Manley a indiqué hier que le fédéral affichera un petit surplus d'un milliard de dollars cette année et que l'excédent s'élèvera à 3,1 milliards en 2003-2004 et à 3,5 milliards durant l'exercice financier suivant.

À ces surplus, il faudra toutefois ajouter les trois milliards de dollars qui se ront mis dans une réserve annuelle pour éventualités afin de parer aux imprévus, une pratique suspendue lors du dernier budget pour financer diverses mesures pour lutter contre le terrorisme. Mais cette somme, si elle n'est pas utilisée, servira automatiquement à rembourser la

Voir MANLEY en A2

cyberpresse.ca Consultez la version intégrale de l'énoncé économique de John Manley à: www.cyberpresse.ca/enonce

WINONA DANS DE BEAUX DRAPS!



Photo AP

Accompagnée de son avocat, l'actrice Winona Ryder paraissait bien songeuse à son arrivée dans un tribunal de Los Angeles où elle fait face depuis lundi à des accusations de vol et de vandalisme pour lesquelles elle encourt trois ans de prison. Deux agents de sécurité du grand magasin Saks Fifth Avenue de Beverly Hills sont déjà venus témoigner qu'ils avaient vu la jeune actrice cacher des vêtements – d'une valeur d'au moins 5500 \$US – dans son sac après en avoir coupé les étiquettes et les alarmes antivols. Une fois arrêtée, elle leur a expliqué qu'elle se livrait à ces larcins pour préparer un rôle, à la suggestion de son réalisateur, et qu'elle avait oublié d'en aviser la direction de Saks.

La pauvreté diminue

SOPHIE ALLARD

LE NOMBRE de familles à faible revenu n'a jamais été aussi bas au pays en 10 ans, annonce Statistique Canada dans un communiqué sur le revenu familial diffusé hier. Ce sont les enfants et les familles monoparentales ayant à leur tête une femme qui connaissent la plus grande amélioration de leurs conditions. Montréal n'échappe pas à la tendance, mais traîne la patte.

En 2000, le revenu après impôt des Canadiens s'est accru pour la cinquième

année consécutive. C'est chez les familles monoparentales dirigées par une femme que l'augmentation est la plus notable : le revenu moyen après impôt a fait un bon de 8,4 % par rapport à 1999 pour atteindre 29 081 \$.

Au Québec, la situation des familles monoparentales ayant une femme à leur tête s'est aussi améliorée, quoique les revenus soient plus faibles que dans l'ensemble du pays.

Voir PAUVRETÉ en A4

LE FENTANYL UTILISÉ À MOSCOU

Un gaz 100 fois plus puissant que la morphine

MATHIEU PERREAULT

LE GOUVERNEMENT russe a admis hier avoir utilisé samedi dernier un anesthésiant 100 fois plus puissant que la morphine, sous forme gazeuse, pour prendre d'assaut le théâtre moscovite où des terroristes tchétchènes tenaient en otage 800 personnes. La substance, le fentanyl, est couramment utilisée dans les salles d'opération nord-américaines, mais sous forme liquide, parce que la forme gazeuse est beaucoup trop dangereuse.

Des experts consultés par *La Presse* estiment que le gouvernement russe a mal géré cette tactique unique au monde. « Le fentanyl a pour effet de causer des nausées et un arrêt respiratoire », a expliqué à *La Presse* le président de la Société américaine des anesthésiologistes, le Dr James Cottrell. « Pour cette raison, il faut qu'un patient qui en reçoit soit sous surveillance médicale constante. C'est une substance très dangereuse parce qu'il y a beaucoup de variations individuelles. Sous forme gazeuse, ses effets sont encore plus imprévisibles. Cette incertitude explique que nous ne nous servions du fentanyl que comme antidouleur, pas comme anesthésiant. »

L'ex-président du Centre de toxicologie du Québec, Albert Nantel, note que les autorités médicales ont probablement manqué d'antidote. « Ça m'a surpris de savoir qu'il s'agissait de fentanyl, parce que le narcotique est un antidote très efficace, dit le toxicologue québécois.

Voir GAZ en A2

cyberpresse.ca Toutes nos informations sur les affaires des otages de Moscou: www.cyberpresse.ca/moscou

MON CLIN D'OEIL STÉPHANE LAPORTE

En ce soir de l'Halloween, les ministres du cabinet Chrétien ne donneront pas de bonbons. Ils les ont déjà tous donnés !

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Bandes dessinées	E2	Loteries	A2, A10
Bridge	E8	Mots croisés	E2, S12
Décès	E6, E7	Mot mystère	E2
Êtes-vous observateur		Petites annonces	
	E4	- immobilier	E4, E5
Feuilleton	E2	- marchandises	E5
Forum	A13-A15	- emplois	E5
Horaires spectacles	C4	- automobile	E6-E8
Horaires télévision	C2	- affaires	D2
Horoscope	E6	Quoi faire	B6
Le monde	A0-A12, A16		

MÉTÉO Voir page S16

Ciel variable
Maximum 5, minimum -1



6 21924 98765 1

Le contrôle du Congrès américain pourrait se jouer en prolongation

JOONEED KHAN

L'ANCIEN vice-président Walter Mondale a accepté hier de briguer le poste de sénateur du Minnesota à la place de Paul Wellstone, l'élusortant tué la semaine dernière dans un accident d'avion, ce qui accroît les chances des démocrates de conserver ce siège.

Mais la lutte pour le contrôle du Sénat est tellement serrée, et les règles tellement compliquées dans certaines courses, que les Américains pourraient devoir attendre jusqu'en décembre ou janvier les résultats des législatives de mardi prochain.

Bref, à l'image des présidentielles de 2000, les législatives de 2002 pourraient aller en prolongation — et déboucher, selon les analystes, sur un autre *gridlock*, une impasse exacerbée au niveau du Congrès

des États-Unis, notamment à la Chambre haute.

Mondale n'est pas sûr d'être élu, d'ailleurs. Avant de dire oui, il avait la faveur des sondages sur le républicain Norm Coleman. Mais les votes par anticipation déjà accordés à Wellstone n'iront pas à Mondale, alors que ceux de Coleman seront comptabilisés.

Ceux qui ont voté pour Wellstone, et qui pour la plupart sont partis vers le Sud pour l'hiver, devront se rendre aux urnes au Minnesota en personne mardi s'ils veulent voter pour Mondale. Le Parti démocrate de l'État a demandé aux tribunaux de statuer que d'autres bulletins de vote par anticipation leur soient envoyés.

Même incertitude au New Jersey, où le démocrate Robert Toricelli, sénateur sortant, s'est retiré sur une accusation de corruption —

pour être remplacé par un autre retraité, Frank Lautenberg, 78 ans, qui avait « quitté » le Sénat, et la politique, en 2000. Quant à Mondale, qui fut déjà sénateur du Minnesota avant de devenir le vice-président de Jimmy Carter, il est âgé de 74 ans.

En Louisiane, la loi requiert qu'un candidat obtienne 50 % des voix pour être élu au Sénat fédéral, faute de quoi les deux premiers finissants doivent s'affronter au cours d'un second tour le 7 décembre. Or, la sénatrice sortante, Mary Landrieu, démocrate, fait autour de 45 % dans les sondages, face à huit rivaux.

En Alaska, le sénateur républicain sortant Frank Murkowski brigue le poste de gouverneur.

Voir CONGRÈS en A2

Crise politique en Israël



Après 20 mois de cohabitation difficile, le gouvernement d'union nationale vole en éclats en Israël. Protestant contre les crédits alloués à la colonisation dans les territoires palestiniens, les cinq ministres travaillistes du cabinet dirigé par Ariel Sharon ont remis hier leur démission en plein débat budgétaire. Cette sortie n'entraînera pas la chute immédiate de Sharon, mais sa fragile coalition de droite ne disposera que d'une très courte majorité. On parle déjà d'élections anticipées au printemps 2003.

Voir nos informations en A11

Nouveau
Plan de protection* contre les bris, la perte et le vol.
Offre spéciale Lunettes complètes* (Verres et monture) **59⁰⁰\$**
* Voir détails en succursale

GREICHE SCAFF
OPTOMÉTRISTES

www.greiche-scaff.com

Examen de la vue
Verres de contact
Grand choix de montures exclusives
PARTOUT AU QUÉBEC
Pour renseignements, appelez
(514) 336-4444
Sans frais 1 877 667-2020

| MEURTRES EN SÉRIE |

Le fédéral et deux États se disputent les deux suspects

Cette bagarre inquiète les intervenants américains en justice criminelle



MARTIN VALLIÈRES

LA PRESSE À WASHINGTON

Une semaine après l'arrestation d'un homme et d'un adolescent soupçonnés d'être les tireurs embusqués qui ont fait 10 morts et trois blessés graves dans la région de Washington, les procureurs d'au moins deux États et du gouvernement fédéral américain se disputent la primauté de juger les suspects dans leur juridiction respective.

Et cette bagarre de procédure, dont l'enjeu est devenu l'assurance d'obtenir des peines de mort, avant même le début des procès des deux suspects, inquiète des intervenants américains en justice criminelle.

« Avec toutes ces discussions sur l'admissibilité ou non à la peine capitale, selon l'instance judiciaire qui jugerait les suspects en pre-

mier, ça risque d'être de plus en plus difficile, sinon impossible, de leur assurer des procès équitables », estime Richard C. Dieter, directeur du Centre d'information sur la peine de mort, à Washington.

« Les dirigeants judiciaires dans cette affaire, même le ministre fédéral de la Justice, John Ashcroft, se querellent à propos de procédure pour en venir à des peines de mort le plus rapidement possible. À ce rythme, les futurs avocats de défense des deux suspects auront plein d'arguments pour invoquer l'impossibilité d'un procès équitable ou d'un jury objectif dans la région. »

Le différend entre les instances judiciaires a pris de l'ampleur depuis mardi après le dépôt d'accusations fédérales d'extorsion et de possession illégale d'armes contre les deux suspects : John Mohammad, un ex-militaire américain de 41 ans, et John Lee Malvo, un émigrant jamaïcain de 17 ans.

Ces accusations passibles de la peine capitale font concurrence à celles pour meurtre au premier degré qui avaient été déposées quelques jours plus tôt par le comté de Montgomery au Maryland, un secteur de la banlieue de Washington où six meurtres sont attribués au tireur.

Le procureur de la Virginie, où le tireur aurait tué quatre fois dans deux comtés voisins, s'apprête aussi à déposer des accusations de meurtre.

Deux autres États, celui de Washington et l'Alabama, ont des accusations de meurtre contre les deux suspects. Mais la gravité des crimes qu'on leur reproche en Virginie et au Maryland fait peu de doute à propos de la primauté de leurs accusations par rapport à celles de l'Alabama et de l'État de Washington.

Cependant, les procureurs généraux du Maryland et de la Virginie se font maintenant concurrence à propos de la sévérité de leurs lois sur la peine de mort.

Le Maryland restreint la peine capitale aux condamnés adultes alors que la Virginie l'applique à ceux de 16 ans et plus.

Ainsi, pour le jeune suspect Malvo, une condamnation pour meurtre en Virginie le rendrait admissible à la peine capitale, contrairement au Maryland où la peine maximale serait l'emprisonnement à vie.

Quant au suspect adulte, John Mohammad, une éventuelle sentence de peine de mort au Maryland pourrait être bloquée par un moratoire temporaire sur les exécutions.

En outre, le Maryland a très peu utilisé la peine capitale depuis son rétablissement en 1976.

Pour leur part, les autorités judiciaires de la Virginie ont exécuté de dizaines de condamnés durant ces 26 années. Le procureur d'État invoque cette sévérité judiciaire pour réclamer les premiers procès des deux suspects.

L'intervention mardi du ministre de la Justice, John Ashcroft, l'un des plus ardents défenseurs de la peine capitale au sein de l'administration Bush, a mêlé les cartes encore plus.

« Des sentences ultimes doivent absolument être possibles dans cette affaire », a dit M. Ashcroft après que son ministère eut déposé ses accusations.

Juridiquement, ces accusations fédérales ont préséance sur celles du Maryland et de la Virginie. Le ministre Ashcroft peut aussi céder cette préséance en faveur de l'un ou l'autre des deux États, selon la gravité des accusations et les sentences souhaitées.

Mais la justice criminelle américaine comporte aussi des enjeux politiques locaux et régionaux, alors que la plupart des procureurs d'État et des juges sont élus au suffrage populaire.

Et cette politique régionale s'est

immiscée fortement dans le cas des deux suspects de l'affaire du tireur meurtrier, déplore Richard C. Dieter, du Centre d'information sur la peine de mort.

« Cette affaire criminelle a affecté toute la région de la capitale américaine et elle a suscité une énorme couverture médiatique. Or, des procureurs d'État et des juges dans toute la région seront en élection dès mardi prochain ou d'ici un an ou deux. Ils ont tout intérêt à utiliser l'affaire du tireur pour se faire valoir devant l'opinion publique », selon M. Dieter.

Par ailleurs, autre indice de la querelle de juridiction dans cette affaire, le ministère américain de la Justice s'est efforcé hier de nier un article du *New York Times* indiquant que la prise en charge des deux suspects par des agents fédéraux, peu après leur arrestation la semaine dernière, aurait bousillé l'interrogatoire mené par les policiers du Maryland.

Selon les sources du *Times*, le suspect adulte, John Mohammad, était sur le point de fournir des informations aux enquêteurs et peut-être même des aveux.

Mais depuis leur mise en détention fédérale, Mohammad et son jeune complice présumé auraient refusé presque toute collaboration avec les autorités policières.

PAUVRETÉ

Suite de la page A1

En 2000, les familles monoparentales québécoises ont gagné en moyenne 25 786 \$ après impôt pour 23 957 \$ en 1999. Même constat à Montréal, où le revenu moyen est passé de 24 849 \$ en 1999 à 26 022 \$ en 2000. À la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec, on s'est dit étonné par ces chiffres.

Ces données publiées par Statistique Canada sont tirées de deux enquêtes réalisées en janvier et mai 2001 auprès des ménages canadiens (61 000 personnes), soit l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et l'Enquête sur les finances des consommateurs. « Puisque ces nouvelles données ne proviennent pas du recensement, il faut les interpréter avec un grain de sel, surtout lorsqu'on les étudie à petite échelle », dit Gaëtan Gagneau, de Statistique Canada.

Statistique Canada brosse un tableau tout aussi positif au regard du nombre d'enfants, en baisse, vivant dans des familles à faible revenu. « En 2000, un enfant sur huit vivait dans une famille à faible revenu (12,5 %), peut-on lire dans le communiqué. Ce taux est parmi les plus faibles estimations enregistrées au cours des 20 dernières années. » En effet, on indique qu'environ 868 000 enfants de moins de 18 ans étaient en situation de faible revenu, soit le plus faible nombre observé depuis 1989 (765 000).

« Ce nombre d'enfants équivaut à la population d'Ottawa, c'est énorme ! » lance Laurel Rothman, coordonnatrice nationale de Campagne 2000. L'organisme pancanadien regroupe plus de 85 organismes luttant pour l'élimination de la pauvreté chez les enfants. « Je crois que la bonne situation économique du pays est à l'origine de cette nouvelle donne, poursuit Mme Rothman. Nous avons cependant encore beaucoup de chemin à parcourir pour enrayer la pauvreté infantile. »

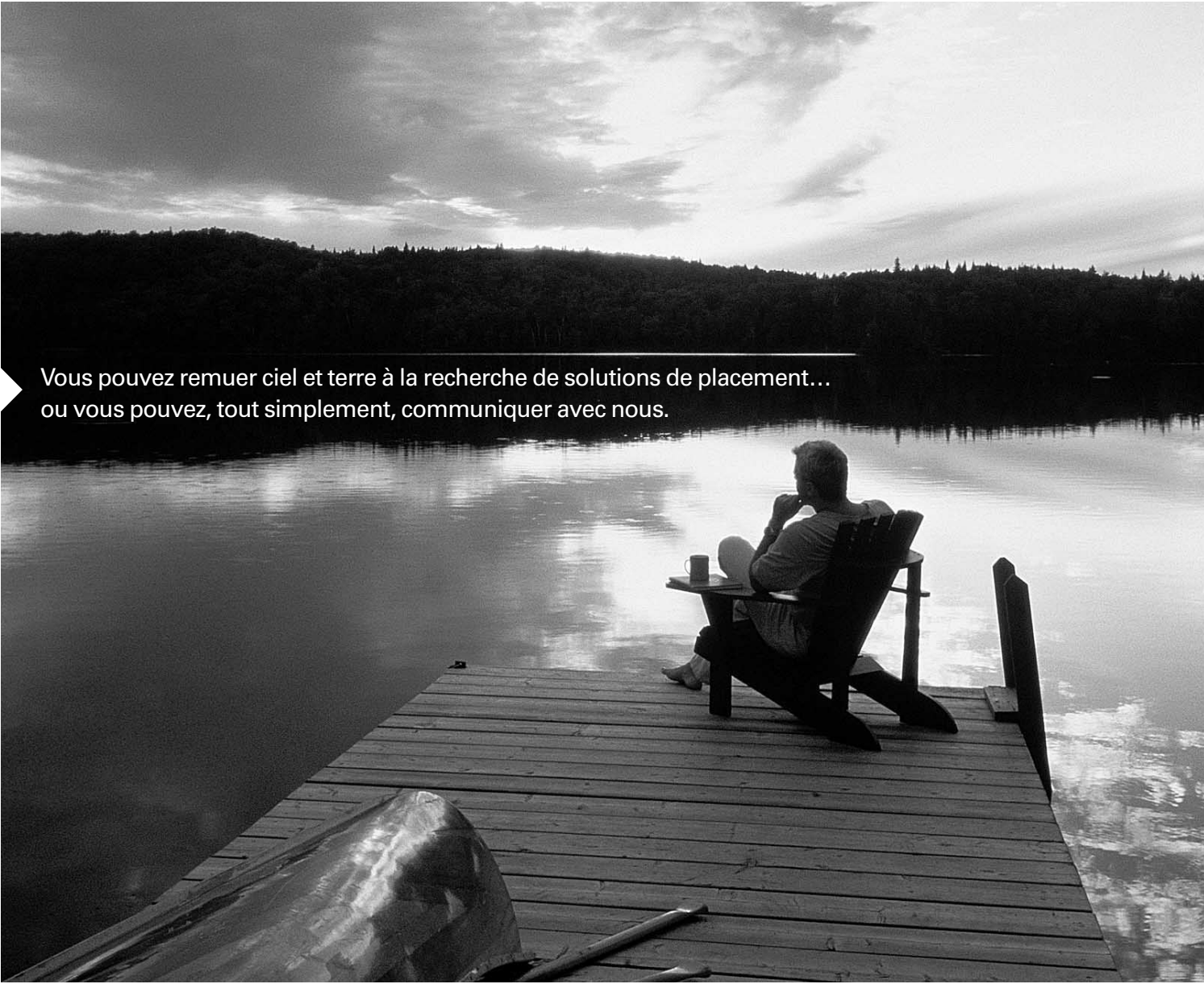
Toujours selon Statistique Canada, l'amélioration générale de l'économie canadienne explique aussi la diminution du nombre de familles à faible revenu. En 2000, 10,9 % de toutes les familles étaient en situation de faible revenu. En 1999, c'était 11,7 %. Le Québec enregistre aussi une légère baisse. Le nombre de familles à faible revenu y est passé de 14,3 % en 1999 à 13,6 % en 2000.

Ombre au tableau

À Montréal, où la tendance positive se fait aussi sentir, le tableau s'avère un peu moins reluisant. En 2000, 17,9 % (19,8 % en 1999) des familles montréalaises avaient un faible revenu. Par ailleurs, 21,6 % enfants montréalais, soit près de 10 % de plus que les enfants canadiens, vivaient dans des familles à faible revenu en 2000 (22,7 % en 1999).

Par ailleurs, si la situation des familles monoparentales ayant une femme à leur tête s'est améliorée, il n'en demeure pas moins que leur revenu moyen après impôt est nettement plus faible (environ 10 000 \$ de moins) que celui des familles monoparentales dirigées par un homme, qui est de 39 983 \$. À Montréal, 49,1 % des mères seules avaient un faible revenu en 2000.

Même si la pauvreté semble connaître un net recul au pays, le rapport entre les revenus après impôt des familles les plus riches et celui des plus pauvres est demeuré stable pendant quatre ans, soit de 1996 à 2000.



Vous pouvez remuer ciel et terre à la recherche de solutions de placement... ou vous pouvez, tout simplement, communiquer avec nous.

CPG marchés boursiers de la HSBC

Vous souhaitez investir sur les marchés boursiers internationaux, mais vous êtes préoccupé par le risque que ces marchés comportent? La meilleure solution pour vous pourrait être le CPG marchés boursiers de la HSBC.

Le CPG marchés boursiers de la HSBC est lié à un ou des indices boursiers de marchés internationaux. Les variations de ces indices ont une incidence sur le montant des intérêts qui vous est versé. Si le marché enregistre une progression pendant que le CPG est en vigueur, vous réaliserez des revenus d'intérêts jusqu'à concurrence d'un rendement maximal! Par ailleurs, même si le marché enregistre une baisse, votre placement initial est garanti et le plein montant du capital vous sera remis à l'échéance.

En ce moment, le CPG marchés boursiers de la HSBC est offert selon trois options différentes : l'indice canadien, l'indice américain et l'indice international. Tous ces CPG ont une durée de trois ans et ne sont pas remboursables avant

l'échéance. À l'échéance, l'investisseur reçoit son capital ainsi que les intérêts, le cas échéant.

À la HSBC, nous ne sous-estimons pas le pouvoir du savoir à l'échelle locale. C'est pourquoi, vous pouvez vous fier au personnel de nos succursales lorsque vient le moment d'obtenir des conseils et des renseignements sur vos placements.

Nous offrons également, par l'entremise du Groupe HSBC au Canada, des fonds communs de placement, des comptes autogérés, des services de courtage de plein exercice et des services de gestion privée.

Pour de plus amples renseignements sur le CPG marchés boursiers de la HSBC² ou sur d'autres solutions de placement qui pourraient vous convenir, veuillez composer le 1 888 310-HSBC (4722) ou visiter notre site Internet à l'adresse hsbc.ca pour connaître les coordonnées de la succursale de la HSBC la plus près de chez vous.

HSBC



Votre banque, partout dans le monde

hsbc.ca

Publié par la Banque HSBC Canada

¹En vigueur à compter du 15 octobre 2002. Indice canadien : Le montant des intérêts réalisés représente la somme des variations trimestrielles exprimées en pourcentage, que ces variations soient négatives ou positives, de l'indice S&P/TSX 60^{MD} sous réserve d'une augmentation maximale de l'indice de 5 % par trimestre. Cette option rapporte un rendement minimal garanti de 4,5 % à l'échéance, ce qui équivaut à un rendement composé annuel de 1,48 %. Si l'indice n'enregistre aucune progression, aucuns intérêts supplémentaires ne seront versés. Indice américain : Les modalités sont les mêmes que celles de l'indice canadien sauf qu'elles s'appliquent à l'indice S&P 500^{MD}. Cette option rapporte un rendement minimal garanti de 4,0 % à l'échéance, ce qui équivaut à un rendement composé annuel de 1,32 %. Si l'indice n'enregistre aucune progression, aucuns intérêts supplémentaires ne seront versés. Indice international : Le montant des intérêts est lié à un panier composé dans des proportions égales de trois indices internationaux, soit le S&P 500^{MD}, le Dow Jones EURO STOXX 50^{MD} et le Nikkei 225^{MD}. Les intérêts sont établis en tenant compte de la moyenne des rendements enregistrés par les indices au cours des douze derniers mois pendant lesquels le CPG est en vigueur, sous réserve d'un rendement maximal de 21 % pour la durée totale du placement. Si les indices n'enregistrent aucune progression, aucuns intérêts supplémentaires ne seront versés.

²Vous y trouverez : des précisions sur la façon dont les intérêts sont calculés ainsi que sur les limites ou les circonstances, par exemple relativement au taux d'intérêt maximal, qui pourraient avoir une incidence sur le montant des intérêts et sur l'augmentation des intérêts en fonction des indices, des précisions sur les méthodes d'étalement qui pourraient être utilisées pour déterminer le montant des intérêts, enfin, une description des indices de dépôt ainsi que la date d'échéance du contrat.

«Standard & Poor 500^{MD}» et «S&P/TSX 60^{MD}» sont des marques de commerce de The McGraw-Hill Companies, Inc. (le promoteur de ces indices). Le «Dow Jones EURO STOXX 50^{MD}», est une marque de commerce de STOXX Limited (le promoteur de cet indice). Ces indices sont utilisés sous licence par la Banque HSBC Canada. Le «Nikkei 225^{MD}» est la marque de service de Nihon Keizai Shimbun, Inc. (le promoteur de l'indice). Les promoteurs ainsi cités ne parrainent, n'endorment, ne vendent ni ne font la promotion du CPG marchés boursiers de la HSBC. Les promoteurs n'émettent pas non plus d'avis quant au bien-fondé d'acheter un CPG marchés boursiers de la HSBC. Ils se réservent tous les droits, y compris les droits d'auteur, se rapportant à leurs indices respectifs.

3091917A

30919192

34 jours aux urgences

Le traitement réservé à un jeune schizophrène à Louis-Hippolyte-LaFontaine suscite l'indignation

ALEXANDRE SIROIS

Un hôpital qui offre à ses patients un séjour de plus de 12 heures aux urgences est généralement montré du doigt. Que dire alors dans le cas d'un jeune schizophrène qui est demeuré pas moins de 34 jours aux urgences psychiatriques de l'hôpital Louis-Hippolyte-LaFontaine ?

Qu'il faut que ça change, rétorque Monique Choquette, la mère du jeune homme de 23 ans dont elle souhaite taire le nom. « J'ai trouvé ça très long, je voyais que son état se détériorait de plus en plus », a-t-elle indiqué à *La Presse*, visiblement désabusée.

Le jeune schizophrène a fait son entrée aux urgences de l'hôpital psychiatriques le 8 août pour n'en sortir que le 11 septembre. Il serait resté au moins une semaine aux urgences principales, dans un couloir. Il aurait ensuite été transféré dans l'unité de débordement des urgences, où il pouvait partager une chambre et où « c'était un peu mieux, mais pas parfait », selon sa mère.

Les parents du jeune homme ont dû exercer de fortes pressions pour qu'il quitte les urgences. Le père a téléphoné « pendant deux jours de temps » à divers intervenants de l'hôpital dont, au bout du compte, la responsable du traitement des plaintes de l'établissement. Leurs efforts ont été récompensés.

« Depuis qu'il est dans son unité, ça va de mieux en mieux. On constate l'amélioration d'une semaine à l'autre », a affirmé M^{me} Choquette, une femme discrète mais déterminée qui habite avec son mari dans une maison jumelée de Montréal-Est, tout près des raffineries.

Se battre à chaque fois

M^{me} Choquette estime que son fils n'est pas l'exception qui confirme la règle et que les patients traités aux urgences psychiatriques y passent souvent trop de temps. C'est



Monique Choquette, en a eu assez de voir son fils traîner dans les différentes urgences psychiatriques de Louis-Hippolyte-LaFontaine. Elle a dû exercer plusieurs pressions pour que son fils, entré aux urgences le 8 août, en ressorte finalement le 11 septembre. « J'ai trouvé ça très long, je voyais que son état se détériorait de plus en plus », a-t-elle indiqué à *La Presse*, visiblement désabusée.

d'ailleurs la deuxième fois de suite qu'elle doit se démener pour que son fils ait accès à l'unité où il doit être soigné. « Je dirais que c'est dommage parce que ce sont des économies de bouts de chandelles, a-t-elle soutenu. Ils pensent économiser en faisant ça, mais l'état du patient s'aggrave et ça coûte plus cher pour le ramener en santé, dans un état normal. »

Si cette mère a décidé de briser le silence, c'est dans l'espoir que la situation s'amé-

liore. « Je veux que ça change. Je me dis que si à chaque hospitalisation, il faut se battre avec eux, ça n'a pas de bon sens. Et je me dis qu'il y a d'autres gens dans la même situation qui ne sont pas capables de se défendre », a-t-elle déclaré.

Preuve que la situation est préoccupante, M^{me} Choquette a rapporté qu'à l'occasion d'une rencontre avec le psychiatre de son fils, le 23 août, le médecin lui aurait suggéré de faire des pressions pour que le jeune

homme soit transféré dans l'unité où il devait être admis. Elle n'a d'ailleurs que des bons mots pour les professionnels de l'établissement.

« Je tiens à vous dire que le personnel fait tout son possible. Mon fils est bien soigné et bien suivi. Les membres du personnel sont fins, ils répondent à nos questions et à nos appels. C'est du manque d'espace et de ressources que je me plains », a-t-elle déclaré.

Un peu trop souvent

À l'hôpital Louis-Hippolyte-LaFontaine, on refuse de commenter le cas particulier du fils de M^{me} Choquette. On insiste d'emblée pour dire qu'à partir du moment où un patient a été transféré dans l'unité de débordement des urgences, il se retrouve « dans un milieu qui est comparable à une unité de soins, avec des chambres et un ratio de personnel qui est comparable à celui des urgences », a souligné la commissaire à la qualité des services et au traitement des plaintes, Élise St-Amand.

La directrice des services professionnels, Doris Clerc, a néanmoins admis que la situation aux urgences est « complexe » et que des patients y demeurent « trop souvent » plus longtemps que prévu. « C'est évident que ce n'est pas normal de devoir attendre un lit dans une urgence, que ce soit dans une aire de débordement ou ailleurs. La situation la plus normale, c'est de se retrouver dans une unité d'admissions parce qu'on pense que c'est la meilleure façon d'avoir des soins qui sont vraiment adaptés à nos besoins », a-t-elle reconnu.

« Mais la situation a été telle, au cours des dernières années, qu'effectivement ça arrive un peu trop souvent », a ajouté le D^r Clerc. La directrice des services professionnels a rapporté que l'encombrement aux urgences de l'hôpital augmente en général de 5 % par année, que des lits ont été fermés et qu'il manque de places dans les foyers d'hébergement en santé mentale à Montréal. Or, les ressources financières allouées à l'hôpital, elles, n'ont pas augmenté. « La réalité est celle-là, a-t-elle indiqué. Et ce n'est pas une réalité qui nous plaît. »

Les jeunes médecins réprimandés

ALEXANDRE SIROIS

LES JEUNES MÉDECINS qui menacent Québec de favoriser l'exode de la relève médicale ont été hier sèchement réprimandés par leurs pairs, incluant le Collège des médecins, dont le président n'y est pas allé de main morte pour dénoncer l'ultimatum lancé au ministère de la Santé.

« C'est honteux qu'un petit groupe de médecins arrive avec une telle idée. Il ne faudrait pas qu'ils oublient que c'est grâce à la société qu'ils sont rendus là et qu'ils doivent ça à la société », a tranché Yves Lamontagne, qui a été réélu récemment à la présidence du Collège des médecins.

La veille, en conférence de presse, l'Association des jeunes médecins du Québec a lancé un ultimatum au ministre de la Santé, François Legault. Si ce dernier ne s'engage pas publiquement d'ici deux semaines à faire cesser une série de mesures jugées discriminatoires envers les jeunes médecins, l'Association multipliera les conférences et colloques pour aider ses membres à se trouver un emploi à l'extérieur du Québec.

« Je n'ai aucune gêne à leur dire de laisser tomber ça (l'ultimatum). Il n'est pas question que le Collège permette que la population soit prise en otage de cette façon-là et il n'est pas question que quelques individus entachent la crédibilité de la profession », a répliqué le D^r Lamontagne.

« D'autant plus qu'on est dans un contexte de pénurie. Ce n'est pas le temps de foutre le camp. Bien au contraire. C'est le temps de se serrer les coudes et de trouver des solutions », a ajouté le président.

Le D^r Lamontagne n'a pas souhaité commenter les demandes du groupe de jeunes médecins. Cela relève davantage de leurs syndicats, a-t-il indiqué. Il a toutefois dit estimer que les propos tenus par l'Association des jeunes médecins du Québec et son président, Ziad Nasreddine ne reflètent pas l'opinion de l'ensemble des jeunes médecins.

Preuve en est que de nombreux jeunes médecins ont hier pris soin d'affirmer qu'ils ne partagent pas l'avis des troupes du D^r Nasreddine. « Les jeunes médecins résidents que je représente, pour la plupart, se dissocient de ces propos pour ce qui est de l'exode comme solution », a déclaré le président de la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ), Stéphane Ahern.

La FMRQ a diffusé hier un communiqué commun avec la Fédération des associations étudiantes en médecine du Québec pour faire savoir qu'il n'est pas question pour eux de « promouvoir l'exode » de leurs quelque 4000 membres. « Pour 4000 jeunes médecins, ce n'est pas la solution », a confirmé M. Ahern.

L'ultimatum de l'Association des jeunes médecins du Québec a également été critiqué par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, qui regroupe plus de 7500 généralistes. « Je ne peux pas être d'accord avec ce moyen de pression. On est en grande pénurie et ça ne viendrait qu'aggraver le problème. D'autre part, je pense que la population en paierait encore une fois durement le prix », a déclaré le président, Renald Dutil, qui dit en revanche souscrire à la majorité des revendications des jeunes médecins.

La Jeune Chambre de commerce de Montréal, sans appuyer l'ultimatum du D^r Nasreddine, a pour sa part dit comprendre le ras-le-bol des jeunes médecins. « On comprend l'exaspération, mais on ne cautionne pas la démarche. », a déclaré la présidente, Dominique Anglade.

Le D^r Lamontagne a lui aussi dit comprendre « la hargne » actuelle des médecins en réaction à l'adoption, cet été, de la loi d'exception du gouvernement du Québec. Mais pour lui, cette colère ne doit pas masquer les responsabilités des membres de sa profession. « Il ne faut pas laisser la colère nous faire oublier que notre profession est avant tout humaine et humaniste, a-t-il indiqué. Ce n'est pas une question d'argent. Il faut avoir du cœur pour faire de la médecine. »

CONTEMPORAINE



LA DOUDOUNE DUVET RÉVERSIBLE 179.95 Nylon entredoublé 70% duvet 30% plumes, elle est entièrement lavable. Une indispensable ! Noir sur bleu. P.m.g.tg. Rég. 225.00 Pull 98.00, jeans 59.95

 **simons**

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

| NORMES DU TRAVAIL |

Une réforme de 200 millions

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le gouvernement Landry compte aller de l'avant avec la réforme de la Loi sur les normes du travail promise au printemps dernier, mais hésite à ajouter la possibilité pour les travailleurs d'invoquer le « harcèlement psychologique » pour poursuivre leurs patrons.

Selon les informations obtenues hier par *La Presse*, le ministre du Travail, Jean Rochon, a profité hier de la période de discussion sur les sujets d'actualité au Conseil des ministres pour annoncer ses couleurs. Dès lundi, à son ministère, on finalisera le projet de refonte de la loi sur les normes minimales de travail qui sera déposé à temps pour le 7 novembre. Les projets déposés à ce moment n'ont pas besoin de l'assentiment de l'opposition pour être adoptés. Toutefois il n'est pas acquis que le projet de loi puisse être adopté avant les Fêtes.

Peu de changements par rapport aux propositions faites par Québec le printemps dernier. Le ministre Rochon propose un ajout de taille toutefois, qui n'était pas prévu au printemps, le « harcèlement psychologique », un recours qui a soulevé plusieurs questions autour de la table du Conseil hier. Cette possibilité n'est pas totalement inédite, actuellement la Commission des

droits de la personne a traité plus de 800 plaintes pour harcèlement psychologique, souvent de nature sexuelle. Mais seules la France et la Belgique prévoient de tels recours dans leurs lois du travail.

Dans l'ensemble les propositions prévues par le projet de loi entraîneraient quelque 200 millions de plus de dépenses aux employeurs, une note en soi importante mais qu'il faut mettre en relation avec les 84 milliards de la masse salariale globale au Québec.

Parmi les modifications aux propositions du printemps, le projet de loi reviendra en arrière sur le congé de Pâques — on proposait le vendredi, on reviendra au libre choix entre le vendredi ou le lundi.

Mais les avancées importantes du printemps restent, pour l'essentiel. La loi sur les normes devrait s'appliquer à quelque 7000 « gardiens de personnes », des gens qui sans être des aides ménagères sont employés pour prendre soin d'un handicapé ou d'une personne âgée.

Il y a un mois, rencontrant les membres du conseil d'administration de la Commission des normes du travail, le ministre Rochon avait souligné que son projet n'irait peut être pas aussi loin qu'il l'avait laissé entendre le printemps

dernier. Dans les officines gouvernementales on s'inquiétait des coûts importants entraînés par ces propositions. Mais un document du conseil d'administration de la Commission des normes du travail, obtenu par *La Presse*, montre que le gouvernement retient pour l'essentiel les propositions faites au printemps par le ministre Rochon.

De sources fiables, on a aussi appris que Québec entend maintenir dans son projet de loi les dispositions touchant les travailleurs agricoles, qui auraient droit au taux minimal, au grand dam des producteurs.

De plus, on enlèverait la notion de « jour ouvrable » pour déterminer l'admissibilité d'un salarié à une indemnité — le congé serait payé même s'il ne tombe pas un jour normal d'activité.

La période d'absence pour maladie ou accident, de 17 semaines actuellement, serait augmentée à 26 semaines.

Bien que peu de personnes soient dans cette situation, on préconise que la Loi sur les normes du travail doit protéger les droits d'un employé — sa permanence — pour toute la durée de son congé parental, théoriquement 52 semaines pour une naissance comme pour l'adoption d'un enfant de moins de 18 ans.

ALEXANDRE SIROIS

LES NÉGOCIATIONS entre les médecins spécialistes et le ministère de la Santé du Québec, qui allaient bon train au cours des dernières semaines, sont dorénavant dans l'impasse.

La Presse a appris que la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) estime qu'une solution négociée est actuellement hors de portée, notamment parce qu'elle juge que Québec persiste à vouloir mettre le milieu médical au pas.

Les médecins spécialistes feront connaître publiquement leurs griefs aujourd'hui au cours d'une conférence de presse. L'un des points majeurs sur lesquels les négociations achoppent est le pouvoir d'assignation d'un médecin spécialiste dans une région donnée, dont Québec veut se doter.

« C'est la loi 114 prise deux. C'est la loi 114 pour les médecins spécialistes », a expliqué à *La Presse* une source proche du dossier, faisant référence à la loi d'exception adoptée par Québec en juillet pour forcer les médecins à maintenir les urgences ouvertes. En vertu la loi 114, la régie régionale d'une région comportant un hôpital aux urgences souffrantes peut forcer le médecin d'urgence d'un autre établissement à venir donner un coup de pouce à l'hôpital en détresse.

« Un pouvoir d'assignation dans un contexte de pénurie, ça ne donne absolument rien. On ne fait tout simplement que déplacer le problème d'un point X à un point Y », a indiqué la source en question, soulignant que des ratés de ce type ont été rapportés lors de l'application de la loi d'exception adoptée cet été.

On se rappellera que deux urgentologues de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, à Québec, ont été assignés aux urgences de Jonquière à la mi-septembre. Ayant été convoqué à la dernière minute, l'un des médecins n'avait pu être remplacé pendant deux jours à l'hôpital où il pratique habituellement, qui est un centre tertiaire de traumatologie dont les urgences traitent des cas lourds.

Les médecins spécialistes reprochent aussi à Québec de vouloir faire payer une amende à un médecin qui travaille dans une région ou un établissement où, selon les plans régionaux d'effectifs médicaux en place, on n'a pas besoin de spécialistes supplémentaires dans son secteur de pratique.

Actuellement, ce sont les régies régionales et les établissements qui doivent veiller à respecter les plans régionaux d'effectifs et qui sont susceptibles d'écoper d'une amende. Les spécialistes ne comprennent pas pourquoi le ministère de la Santé insiste pour changer cette règle qu'il a lui-même élaborée le printemps dernier.

« Celui qui serait pénalisé serait un jeune médecin finissant qui n'est peut-être pas très au courant de la réalité et de la complexité de ce qui entoure la nomination des médecins », a-t-on indiqué.

Cogeco et André Arthur font appel

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

LES ADMINISTRATEURS de Cogeco Radio-Télévision et l'animateur de radio André Arthur en appellent d'un jugement rendu contre eux et Métromédia, pour de la diffamation faite sur les ondes de CKVL de Montréal (Métromédia) et de CJMF-FM 93 de Québec (Cogeco) contre l'ancien chef du Parti libéral Daniel Johnson et sa conjointe Suzanne Marcil.

Cogeco et M. Arthur avaient été condamnés, le 1^{er} octobre, à verser

conjointement au couple Johnson-Marcil plus d'un demi-million de dollars. Métromédia n'en appelle cependant pas de ce jugement.

Dans un communiqué transmis hier, les appelants font valoir que la juge Carole Julien a commis des erreurs en ce qui a trait notamment à la responsabilité personnelle des administrateurs. Ils croient que la nature et l'ampleur des dommages accordés soulèvent en outre d'importantes questions pour les entreprises de médias actives au Québec susceptibles d'intéresser la Cour d'appel.

La juge Carole Julien de la Cour supérieure avait conclu qu'André Arthur et ses deux ex-employeurs, Cogeco et Métromédia, avaient bel et bien diffamé le couple Johnson-Marcil, à deux reprises, en avril 1998 et à nouveau en septembre 2000.

L'essentiel de la diffamation portait sur des subventions gouvernementales accordées au centre de ski Stoneham dont le propriétaire était l'ex-mari de Suzanne Marcil. L'animateur Arthur soutenait en ondes que M. Johnson, alors ministre et président du Conseil du Trésor,

était l'auteur des subventions accordées pour les beaux yeux de sa belle Suzanne.

La juge avait fait remarquer que Métromédia et Cogeco avaient transigé à l'avance avec André Arthur concernant la responsabilité financière à l'égard des poursuites à venir, tout en payant une prime supplémentaire à leurs assureurs en responsabilité. Elle y avait vu un aveulement volontaire.

Si la juge n'avait retenu aucune faute personnelle des administrateurs de Métromédia, elle avait jugé qu'il en allait autrement pour ceux de Cogeco.

Attachez vos tuques.
L'hiver arrive.

C'est le temps de planifier vos vacances d'hiver.
Réservez maintenant. Notre solde de places se termine le 12 novembre 2002.

Les tarifs sont basés sur un ALLER SIMPLE et sont assujettis à l'achat d'un billet ALLER-RETOUR au départ de Montréal.

CANADA : les voyages doivent prendre fin au plus tard le 28 février 2003, sauf avis contraire. (Des périodes de restrictions s'appliquent.)

HALIFAX	TORONTO	MONCTON	ST. JOHN'S (T.-N.)	WINNIPEG	CALGARY	REGINA SASKATOON	EDMONTON	VANCOUVER	VICTORIA
89\$	99\$	144\$	149\$	179\$	219\$	219\$	239\$	249\$	264\$
12 décembre 2002									

ÉTATS-UNIS : les voyages doivent prendre fin au plus tard le 28 février 2003. (Des périodes de restrictions s'appliquent.)

NEW YORK/NEWARK PHILADELPHIE	WASHINGTON, D.C.	ATLANTA	CHICAGO MILWAUKEE	WEST PALM BEACH	MIAMI/TAMPA FORT LAUDERDALE	HOUSTON DALLAS-FORT WORTH	PHOENIX	SAN FRANCISCO	LOS ANGELES SAN DIEGO
123\$	132\$	150\$	155\$	166\$	197\$	230\$	232\$	239\$	273\$

INTERNATIONAL : la dernière date de départ est le 28 février 2003, sauf avis contraire. (Des périodes de restrictions s'appliquent.)

FRANCFORT ¹ MUNICH ¹ /HAMBOURG ¹	LONDRES	MADRID	ROME MILAN ³	PARIS	POINTE-À-PITRE	SÃO PAULO	TEL-AVIV ⁵	TOKYO	SYDNEY
294\$	299\$	299\$	339\$	349\$	349\$	459\$	549\$	629\$	824\$
31 mars 2003									

POUR ENCORE PLUS D'ÉCONOMIES, RÉSERVEZ EN LIGNE.

Réservez à aircanada.ca ou destina.ca, notre partenaire en ligne et économisez 10 \$ (aller-retour) sur les tarifs en solde de toutes nos destinations nord-américaines, des Caraïbes et de la plupart de nos destinations internationales.

Appelez votre agent de voyages ou Air Canada au 1 888 247-2262
Service aux personnes malentendantes (ATS) 1 800 361-8071

Les aînés profitent de 10 % de réduction sur tous nos vols au Canada.


MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE 

Cet automne, ramassez des milles Aéroplan^{MD}. Profitez de nos aubaines, et voyagez gratuitement* plus vite.

Entre le 8 septembre et le 12 décembre 2002, accumulez jusqu'à 60 000 milles-bonis Aéroplan dans toute classe de réservation¹ chaque fois que vous effectuez un vol régulier assuré par Air Canada, Air Canada Jazz^{MC**}, Tango^{MC} par Air Canada ou ZIP, et sur les vols à quatre chiffres d'Air Canada assurés par Air Georgian Limited (faisant affaire sous la raison sociale d'Air Alliance^{MD}), Air Labrador et Central Mountain Air:

Obtenez 15 000 milles-bonis Aéroplan pour un total de 8 segments de vol effectués, soit un vol court-courrier gratuit* en Amérique du Nord en Service Hospitalité^{MD}.

Obtenez 25 000 milles-bonis Aéroplan pour un total de 12 segments de vol effectués, soit un vol long-courrier gratuit* en Amérique du Nord en Service Hospitalité.

Obtenez 60 000 milles-bonis Aéroplan pour un total de 20 segments de vol effectués, soit un vol long-courrier gratuit* entre le Canada et l'Europe en Service Hospitalité.

De plus, obtenez 25 %¹¹ de milles-privileges Aéroplan en prime pour chaque vol admissible effectué.

Nouveau membre ? Obtenez 2 500 milles-bonis Aéroplan en prime lorsque vous adhérez au programme Aéroplan et si vous voyagez pendant la période promotionnelle.

Visitez aeroplan.com pour obtenir tous les renseignements.

Aéroplan 

*En collaboration avec Lufthansa, membre du réseau Star Alliance™. ¹En collaboration avec Alitalia. ²En collaboration avec El Al Israël Airlines.

Ces tarifs ne sont accessibles qu'à l'occasion de l'achat d'un billet aller-retour, lequel doit refléter l'itinéraire complet. Tarifs en vigueur au moment de la publication. Applicables aux nouvelles réservations seulement. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada ou Jazz Air inc. (faisant affaire sous le nom d'Air Canada Jazz™). Les taxes, les assurances, les redevances de navigation de NAV CANADA, le supplément des frais de carburant lorsque applicables, les frais d'aéroport et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien jusqu'à 24\$ ne sont pas inclus. Les tarifs sont sous l'approbation du gouvernement. Les billets doivent être achetés au plus tard le 12 novembre 2002. Achat sept jours à l'avance. Destinations canadiennes et américaines: les voyages doivent prendre fin au plus tard le 28 février 2003, sauf avis contraire. Des périodes de restrictions sont applicables du 19 au 23 décembre 2002 et du 2 au 5 janvier 2003 inclusivement. Aucune période de restriction n'est applicable aux voyages pour la Floride, le Nevada et Hawaii. Destinations internationales: la dernière date de départ est le 28 février 2003, sauf avis contraire. Des périodes de restrictions sont applicables pour les Caraïbes et le Brésil du 19 au 24 décembre 2002, direction sud, et du 26 au 29 décembre 2002, direction sud, et du 2 au 7 janvier 2003, direction nord; pour Hong Kong, du 18 au 31 décembre 2002 direction ouest, et du 24 au 31 janvier 2003 direction est; pour l'Australie, du 17 au 23 décembre 2002 direction sud, et du 1^{er} au 12 janvier 2003 direction nord. Les billets sont totalement non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon la date de départ et de retour. La réduction de 10 % pour les aînés est offerte sur les destinations canadiennes pour les personnes ayant 60 ans et plus au moment du départ et ne s'applique pas aux réservations faites en ligne. Une carte d'identité avec photo et date de naissance sera requise lors de l'enregistrement. Séjour minimal et maximal: d'autres conditions s'appliquent. Offre de milles-bonis Aéroplan: Les membres Aéroplan peuvent accumuler un maximum de 60 000 milles Aéroplan. Afin de profiter de cette offre, vous devez être un membre Aéroplan lorsque vous voyagez. Les vols du service Tango par Air Canada ne comptent pas pour l'obtention d'un statut Aéroplan supérieur. L'accumulation de milles Aéroplan varie selon le transporteur aérien. Visitez aeroplan.com pour obtenir tous les renseignements. L'accumulation de milles-bonis Aéroplan s'applique aux classes de réservation J, C, Y et M seulement et est calculée à partir des milles parcourus. L'accumulation de milles-bonis Aéroplan est valable du 9 octobre au 12 décembre 2002 pour les vols assurés par ZIP et du 22 septembre au 12 décembre 2002 pour les vols à quatre chiffres d'Air Canada assurés par ZIP. Offre aux nouveaux membres Aéroplan: S'applique uniquement aux segments de vol permettant l'accumulation de milles Aéroplan. L'offre s'adresse aux nouveaux membres Aéroplan qui adhèrent au programme et qui effectuent leur premier vol aller-retour – ou deux segments de vol – pendant la période promotionnelle. La prime pour le premier vol aller-retour ne sera accordée qu'une seule fois et est non transférable. D'autres conditions s'appliquent. Classes de réservation permettant l'accumulation de milles Aéroplan seulement. *Les taxes, d'autres frais et suppléments de même que les droits d'atterrissage et de départ, peuvent s'appliquer aux primes-voyages Aéroplan. **Les milles-privileges Aéroplan sont calculés à partir des milles réellement parcourus. **Jazz Air inc., faisant affaire sous la raison sociale d'Air Canada Jazz. ^{MC}Air Canada Jazz et Tango sont des marques de commerce d'Air Canada. ^{MD}Aéroplan, Service Hospitalité et Air Alliance sont des marques déposées d'Air Canada.



FLOWING LINES[™]
by KAUFMANN & SUISSE

Pendants Flowing Lines en or jaune ou blanc 18 carats avec citrines, algues marines, péridots et tourmalines

KAUFMANN & SUISSE
Bijoux - Depuis 1954
2195, rue Crescent, Montréal H3C 2C1
Tél. : (514) 848-0595
À Palm Beach, FL 210 Worth Ave.

www.kaufmannandesuisse.com



Photo La Presse

Hubert Meilleur

Hubert Meilleur, candidat de l'ADQ

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

HUBERT MEILLEUR, maire de Mirabel, a annoncé officiellement hier qu'il sera candidat de l'Action démocratique du Québec (ADQ) aux prochaines élections provinciales.

Et, selon ses collaborateurs, ce n'est pas par opportunisme, alors que l'ADQ semble avoir le vent dans les voiles, qu'il se joint à la troupe de Mario Dumont. En 1994, même s'il savait que ses chances de gagner étaient minimes, il avait porté les couleurs de l'ADQ dans Argenteuil. Et depuis ce temps, il a toujours entretenu des relations très étroites avec le chef adéquist.

S'il remporte l'assemblée d'investiture, dont la date n'est pas encore fixée, M. Meilleur devrait avoir comme adversaire, dans la nouvelle circonscription de Mirabel, du côté du Parti québécois, une femme qu'il connaît très bien. L'assemblée du PQ a été fixée au 24 novembre. Et actuellement, seule Denise Beaudoin, qui a oeuvré auprès des expropriés de Mirabel lors de la construction de l'aéroport et qui a été attachée politique du député du Bloc québécois, Maurice Dumas, a déposé sa candidature.

Il est question que Lysane O'Sullivan, ex-numéro deux de l'ADQ et maintenant présidente de la nouvelle association du PQ de Mirabel, soit aussi tentée de se présenter. Elle a jusqu'au 9 novembre pour le faire. M^{me} O'Sullivan a quitté l'ADQ en août 2001, parce que son parti ne voulait pas d'un référendum sur la souveraineté. Aux élections municipales de 1987 à Mirabel, elle a été candidate pour l'équipe Meilleur dans le quartier Saint-Benoit. Et elle a été défaite.

Lors d'une conférence de presse à Oka, M. Meilleur, qui est maire depuis 1987, a indiqué qu'il était nécessaire que le changement souhaité par les Québécois passe par un nouveau parti politique. « Il faut arrêter que toutes les décisions soient prises par les technocrates du gouvernement. Ce ne sont pas les élus qui mènent à Québec, il est temps que ça change », a-t-il lancé.

Il estime également qu'il faut remettre le pouvoir entre les mains des élus locaux et aux régions. « Ce n'est pas vrai, a-t-il poursuivi, que le Québec est seulement Montréal et les villes-centres. Il est urgent de revenir à l'autonomie locale. »

Depuis son élection en 1983 comme conseiller municipal, M. Meilleur a été de tous les comités, il fut également membre de la table des préfets de la grande région de Montréal. Il a été un adversaire d'Aéroports de Montréal (ADM) lors de la décision de transférer les vols à Dorval.

Les prochaines élections municipales de Mirabel auront lieu en 2003. Et si M. Meilleur est élu au prochain scrutin provincial, qui devrait avoir lieu au printemps, un maire intérimaire sera nommé pour terminer le mandat.

L'INSTITUT DE YOGA ET DE MÉDITATION
COURS CONTINUS & ATELIERS DE YOGA
PROGRAMME DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DE PROFESSEURS DE YOGA



(514) 843-YOGA(9642)

La Davie et la « magie » des millions

L'opposition s'interroge sur la décision de sauver l'entreprise lévisienne en faillite

PASCALE BRETON

QUÉBEC — L'opposition s'interroge sérieusement sur la décision du gouvernement d'allonger des millions de dollars par l'entremise d'Investissement Québec pour relancer le chantier maritime de la Davie, sur la rive sud de Québec, en faillite depuis un an.

Au fil des mois, le gouvernement a successivement englouti des millions dans Métaforia, Lavalum, Ultra Vision et Fun Keys Studio, projets qui se sont terminés en queue de poisson ou par une faillite, a rappelé hier le député libéral de Chomedey, Thomas Mulcair.

« On a un gouvernement qui croit qu'en intervenant, en saupoudrant de l'argent public partout dans l'entreprise privée, ça fait de la magie. (...) Il faut corriger la situation. L'argent public pour des services au public. Laissez le privé tranquille. Arrêtez de perdre de l'argent dans des entreprises qui sont en faillite comme le chantier de la Davie », a lancé M. Mulcair lors d'une intervention à l'Assemblée nationale hier.

Dans le dossier de la Davie, le gouvernement veut soutenir le chantier maritime de Lévis, en fail-

lite depuis octobre 2001, qui cherche à obtenir un contrat avec la compagnie américaine Torch Offshore afin de rénover son navire, le *Midnight Express*. Le gouvernement du Québec garantit le contrat de 62 millions, en plus de financer une marge de crédit de 20 millions pour la réalisation des travaux, dont une somme de trois millions immédiatement. Le tout se chiffre à 85 millions.

Selon un décret du gouvernement obtenu par le *Journal de Québec*, le risque total pour le gouvernement pourrait cependant s'élever à 150 millions. Des experts du Conseil du Trésor ont d'ailleurs recommandé au gouvernement de ne pas se lancer dans cette aventure. Ils écrivent notamment qu'il n'existe aucune mise de fonds privée dans le contrat, que des incertitudes subsistent concernant les recours judiciaires liés à la faillite et que c'est le gouvernement du Québec qui, en bout de ligne, devra assumer tous les éventuels coûts de dépassement du projet.

Le risque du gouvernement est de l'ordre de cinq millions, a assuré la ministre des Finances, Pauline Marois. « Nous avons fait une proposition de garantie d'une marge de crédit de 20 millions et nous pen-

sons qu'il y a un risque de cinq millions que nous allons contrôler et nous espérons que ce risque ne se réalisera pas. »

Il ne s'agit pas de recréer une société d'État, a aussi précisé la ministre en rappelant que l'équivalent de 360 emplois à temps plein seront créés pour la prochaine année avec ce contrat. « Nous avons décidé de soutenir le chantier Davie à cause des travailleurs qui y sont, de l'expertise qui y est et de la possibilité qu'a encore ce chantier de trouver preneur. Nous ne sommes pas actionnaires, nous sommes un bailleur de fonds pour une somme précise avec un risque précis. »

À la question du député de Chomedey en chambre, M^{me} Marois a aussi indiqué qu'à la suite des études réalisées, tant au ministère des Finances qu'au Conseil du Trésor, le gouvernement a convenu « de faire une proposition au chantier Davie qui est très rigoureuse et qui exige une surveillance des sommes allouées et, évidemment, qui ne seront versées que si le chantier a le contrat ».

La décision du gouvernement suscite cependant de lourdes interrogations. Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, a ainsi parlé de cette

nouvelle intervention du gouvernement lors d'une allocution prononcée à Lévis hier dans le cadre d'une activité partisane réunissant quelque 150 personnes. « Il faut travailler sur des vrais dossiers, des vrais projets plutôt que de prendre l'argent public à la veille des élections et de le lancer n'importe comment, comme le fait actuellement le gouvernement péquiste en contradiction avec ses propres règles », a déclaré M. Dumont.

Le gouvernement péquiste a fait deux erreurs majeures dans le dossier de la Davie, soutient le chef de l'ADQ. Il a englouti une somme importante dans un projet grandiose et il travaille uniquement sur le plan du financement public au lieu de se concentrer sur ce qui est fondamental selon l'ADQ, c'est-à-dire la mise en place, avec le fédéral, d'une politique navale et maritime pour le Québec.

« Faire des erreurs dans la vie c'est grave. Faire des erreurs avec l'argent du public c'est très grave. Mais faire des erreurs avec l'argent du public, caler des centaines de millions et ne pas apprendre de ses erreurs et être prêts à le refaire, c'est catastrophique », a lancé M. Dumont.

Courses sous harnais: Marois évoque une aide hypothétique de Loto-Québec

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Québec n'aidera plus les courses sous harnais à partir du 1^{er} janvier prochain, mais Loto-Québec pourrait peut-être le faire. La ministre Pauline Marois a confirmé hier les informations de *La Presse* sur la fin de l'aide annuelle directe de 50 millions à l'industrie des courses de chevaux, même si le gouvernement étudie des scénarios de relance qui impliqueraient Loto-Québec.

En effet, cette société d'État « pourrait être impliquée », a expliqué la ministre des Finances avant d'ajouter qu'elle ne croyait pas toutefois « que c'est à l'État de soutenir une telle industrie ». En fait, explique-t-on au cabinet de la ministre Marois, cette participation de Loto-Québec serait plutôt « hautement hypothétique ».

Le Conseil des ministres a donc décidé d'assurer le prolongement du relèvement des bourses aux propriétaires jusqu'à la fin de décembre 2002. Cette mesure représente une aide gouvernementale totale de sept millions de dollars, dont 5,9 millions pour les bourses, en plus d'une somme d'environ un million, variable selon les besoins mensuels des hippodromes.

L'industrie des courses de chevaux génère des revenus de 10 millions par année, tout en avalant plus de 50 millions de fonds publics. La ministre Marois ne critique pas en tant que tel ce soutien accordé par Bernard Landry lorsqu'il était ministre des Finances. Mais, rappelle-t-elle aussi, cette aide devait être temporaire et viser l'autonomie de l'industrie. « Ce n'est pas le cas, mais je crois que ça doit le devenir », a-t-elle

souligné avant d'ajouter qu'elle travaillait sur « différentes hypothèses pour réorganiser ce secteur et lui permettre de devenir autonome et ne plus dépendre des fonds publics » au-delà du 31 décembre prochain.

Québec a retardé cette semaine l'envoi de ce qui sera la dernière portion de l'aide publique à l'industrie des courses sous harnais. La Société nationale du cheval de course (SONACC) menace de fermer les quatre hippodromes encore en activité, soit ceux de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Aylmer.

La ministre Marois n'a pas voulu préciser hier si, parmi les plans de relance, elle étudie la possibilité de permettre les paris sur les courses dans les dépanneurs. En misant sur 200 dépanneurs, l'industrie entrevoit des recettes possibles de quelques centaines de millions.



Photo MARTIN CHAMBERLAND, La Presse

Pauline Marois

CLUB PISCINE

Fitness

NOUVEAU 24 VERSEMENTS ÉGAUX

SANS FRAIS, SANS INTÉRÊT *

OU NE PAYEZ RIEN AVANT OCTOBRE 2003 **

Vélo stationnaire Club Pro CP750

Régulier 299⁹⁹\$

Rabais de 100⁰⁰\$

Prix spécial 199⁹⁹\$

Pour un style de vie différent!

MEILLEUR BAS PRIX GARANTI

RABAIS de 100\$

70⁸³\$ /mois

Tapis roulant Paragon II 1699⁹⁹\$

29¹⁷\$ /mois

Elliptique 700S 699⁹⁹\$

22⁰⁸\$ /mois

Vélo WYNNE 2.1 529⁹⁹\$

39¹⁷\$ /mois

1500S BODY SOLID 939⁹⁹\$

22²²\$ /mois

C-900 BODY SOLID 549⁹⁹\$

16 MAGASINS

BLAINVILLE
1150, boul. Curé-Labelle
(450) 433-7886

BROSSARD
6655, boul. Taschereau
(450) 678-5333

GATINEAU
550, boul. La Gappe
(819) 568-1491

GRANBY
960, rue Principale
(450) 777-6611

LAVAL / CHOMEDÉY
3615, Autoroute Laval Ouest
(450) 973-7733

LONGUEUIL
500, place Trans-Canada
(450) 674-9187

PIERREFONDS
14920, boul. Pierrefonds
(514) 696-2582

QUÉBEC / VANIER
887, boul. Pierre-Bertrand Sud
(418) 687-4270

REPENTIGNY
545, rue Notre-Dame
(450) 585-0100

RIMOUSKI
905, rue Lausanne
(418) 723-1692

ST-EUSTACHE
232, rue Dubois
(450) 473-0211

ST-JÉRÔME
2391, boul. Labelle
(450) 436-9814

ST-HYACINTHE
5400, boul. Laurier
(450) 774-2901

ST-LUC / ST-JEAN
122, rue Moreau
(450) 348-4316

SOREL / TRACY
206, rue du Collège
(450) 561-1033

TROIS-RIVIÈRES O.
5825, boul. Royal
(819) 375-7771

* Achat minimum requis de 500 \$. Sujet à l'approbation du crédit. Les taxes de vente sont payables à l'achat. Aucun paiement aucun intérêt et aucun frais à payer avant le 1er octobre 2003. Notes : Certaines conditions s'appliquent, voir détails en magasin. Photos à titre d'illustration seulement. Les produits et promotions peuvent varier d'un magasin à l'autre. Offres en vigueur jusqu'au 23 novembre 2002.

«Les efforts acharnés de Radlo en vue de procurer une protection contre le risque de perte lui ont permis de produire un rendement supérieur constant et remarquable.»

Peter Loach, Directeur général, Recherche sur les fonds, BMO Nesbitt Burns (octobre 2002)

ALAN RADLO

FONDS FIDELITY ÉTOILE DU NORD^{MC}

JOEL TILLINGHAST

MAINTENANT DISPONIBLE (VOIR LA PAGE D-04 POUR DE PLUS AMPLES DÉTAILS)

Veuillez lire le prospectus d'un fonds et consulter votre spécialiste en placements avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et le rendement passé pourrait ou non être reproduit. Les investisseurs verseront des frais de gestion et des charges et pourraient devoir payer des commissions ou des frais de maintien; de plus, ils pourraient réaliser un profit ou subir une perte.

| CAISSE DE L'ASSURANCE-EMPLOI |

Des surplus bien utilisés, estime Chrétien

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le premier ministre Jean Chrétien estime que son gouvernement peut utiliser en toute légitimité les surplus records de la caisse de l'assurance-emploi pour rembourser la dette accumulée du fédéral puisqu'une telle mesure entraîne une baisse des taux d'intérêt et profite à tous les Canadiens lorsqu'ils consomment.

Le premier ministre a ainsi fait peu de cas hier des remontrances

de la vérificatrice générale Sheila Fraser, qui soutient qu'Ottawa viole l'esprit de la Loi sur l'assurance-emploi en imposant des taux de cotisation plus élevés que nécessaires aux employés et aux employeurs et en continuant d'accumuler des surplus dans le compte de l'assurance-emploi.

M^{me} Fraser a dénoncé cette pratique, qui a permis au fédéral d'accumuler un surplus de 40 milliards de dollars depuis 1996.

Les partis d'opposition ont ac-

cusé le gouvernement Chrétien de voler les travailleurs et les chômeurs. Alors que l'Alliance canadienne a réclamé une baisse immédiate des taux de cotisation des employés et des employeurs, le Bloc québécois a soutenu qu'Ottawa se livrait à un véritable détournement du fonds de la caisse de l'assurance-emploi pour payer la dette.

M. Chrétien n'a pas pour autant l'intention de mettre fin à cette pratique. « C'est vrai qu'on s'est servi

des surplus pour réduire la dette. C'est ce qui permet d'avoir un taux d'intérêt très faible à ce moment-ci. Tous les Canadiens en profitent parce que lorsqu'ils paient leurs hypothèques résidentielles, ils paient moins cher. Les gouvernements provinciaux dépensent moins d'argent pour le service de leur dette et tout le monde bénéficie de la bonne administration de ce gouvernement », a déclaré M. Chrétien.

Le premier ministre a aussi fait

valoir que la solide croissance de l'économie canadienne depuis 1994 a permis de créer 2,5 millions de nouveaux emplois de sorte que plus de travailleurs ont contribué à la caisse de l'assurance-emploi au cours des neuf dernières années.

Il a aussi indiqué que son gouvernement avait graduellement réduit le taux de cotisation, qui était de 3,30 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de gains assurables au moment où les libéraux ont pris le pouvoir, à 2,20 \$ aujourd'hui.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, n'est évidemment pas d'accord avec le premier ministre : « On a détourné de l'argent, point à la ligne. Pourquoi taxe-t-on au titre de l'assurance-emploi, plutôt que de dire voilà une taxe, on va taxer au titre de réduction de la dette ? »

Selon les calculs de l'actuaire en chef de la Commission de l'assurance-emploi, Michel Bédard, Ottawa aurait en effet besoin d'un excédent d'environ 15 milliards dans le compte de l'assurance-emploi pour subvenir aux besoins des chômeurs au pays durant une récession.

En vertu de la Loi sur l'assurance-emploi, il incombe à la Commission de l'assurance-emploi de fixer annuellement les taux de cotisation qui permettent le mieux, au cours d'un cycle économique, d'assurer un apport de revenu suffisant pour couvrir les coûts du programme et maintenir une certaine stabilité des taux. Toutefois, le gouvernement Chrétien a suspendu les pouvoirs de décision de cette commission l'an dernier pour 2002 et 2003 « afin de mener des consultations publiques et de mener une étude » sur la meilleure façon d'établir des taux de cotisation dans l'espoir de faire taire les critiques des partis de l'opposition aux Communes, des travailleurs et des chômeurs au sujet de l'utilisation des surplus de la caisse.

Mais ces consultations n'ont toujours pas eu lieu et M^{me} Fraser, dans son analyse publiée dans les comptes publics, s'inquiète de voir qu'Ottawa n'a toujours pas pris de décision au sujet du surplus acceptable que l'on devrait maintenir dans le compte, du temps requis pour l'atteindre et des autres facteurs à considérer avant d'établir les taux de cotisation.

l'émotion en boîte

Tirés de notre collection Classique, en or jaune et blanc :
collier, 1 100 \$; boucles d'oreille, 1 200 \$.

BIRKS

DIAMANTS. depuis 1879

1240, Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire
Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno
1 800 682 2622 www.birks.com

Aimeriez-Vous Avoir
Votre Propre Entreprise?

LE SALON NATIONAL DE LA
FRANCHISE et des
OPPORTUNITÉS
D'AFFAIRES

2 et 3 Novembre
PALAIS DES CONGRÈS
201, avenue Viger Ouest
11h à 17h

L'Unique Salon Sur Les Franchises À Montréal!

- Découvrez les opportunités d'affaires à temps plein ou à temps partiel.
- Trouvez l'entreprise qui vous convient
- Investissement requis : de 50 \$ à 500 000 \$
- Apprenez à diriger une franchise prospère
- Améliorez votre entreprise actuelle
- Voyez tous les avantages de posséder une entreprise

Séminaires GRATUITS animés par des experts
La vente directe démythifiée
L'achat d'une franchise
L'importance d'une étude de marché
...et plusieurs autres!

Entrée : 10 \$
En collaboration avec :

Renseignements : **514-383-0034**
www.quebec-franchise.qc.ca

AIR FRANCE

faire du ciel le plus bel endroit de la terre

Fréquence plus.

Gagnez la destination de vos rêves. Accumulez des Miles prolongeables à vie avec notre programme de récompenses Fréquence plus.

www.airfrance.com/ca

3081256A

+

Victime du zèle d'un patrouilleur américain

Michel Jalbert a fait le plein «illégalement»

MARIE-FRANCE LÉGER

UN PROBLÈME géographique se-rait à l'origine de l'arrestation, par les patrouilleurs américains le 11 octobre, du travailleur forestier Michel Jalbert, de Pohénégamook, après qu'il eut fait le plein à la station d'essence Ouellet Gaz Bar, si-tuée en territoire américain à la frontière du Maine, sans passer d'abord par le poste frontalier.

M. Jalbert, qui allait rejoindre ses compagnons de chasse, se trouve depuis lors derrière les barreaux à Bangor avec une accusation d'entrée illégale aux États-Unis. Malheureusement pour lui, il avait des antécédents judiciaires et transportait une arme de chasse. « Michel est passé en cour le 17 oc-tobre, a expliqué sa conjointe, Chantal Chouinard. On lui a dit qu'il devait rester en prison quatre mois et qu'on allait laisser tomber l'accusation de port d'arme illégale. Comme antécédent, il pense que c'est quand il a cassé les vitres de son école. Mais il croyait que c'était effacé », a-t-elle expliqué. M^{me} Chouinard est enceinte de quatre mois et le couple a une fillette de cinq ans.

Le maire de Pohénégamook, Serge Fortin, a indiqué hier que c'est un problème de géographie, de route mal tracée, et que les auto-rités américaines ne s'en sont ja-mais occupées. Il a souligné que les automobilistes québécois qui veu-lent acheter leur essence moins cher se rendent aux États-Unis chez Ouellet Gaz Bar, avant de passer par le poste frontalier qui se trouve 1,5 kilomètre plus loin. Les autori-tés américaines ont toujours toléré la situation, ce qui évitait ainsi aux automobilistes de faire un détour seulement pour aller chercher de l'essence.

Un patrouilleur zélé

Tout aurait pu continuer ainsi n'eût été l'arrivée du patrouilleur Chris Candrell. Selon Serge Fortin, Michel Jalbert a été victime du zèle de ce patrouilleur qui a déjà fait parler de lui dans deux autres cas, notamment celui du camionneur Dany Ouellet, qui est resté une di-zaine de jours en prison l'été der-nier pour les mêmes raisons. « Il a aussi menacé des enfants à bicy-clette qui jouaient du côté améri-cain. Il leur a dit que la prochaine fois, il allait les faire arrêter », a ex-pliqué le maire.

L'affaire a rebondi jusqu'à Ot-tawa cette semaine. Le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, a demandé aux autorités américaines de faire preuve de « retenue » dans ce cas qu'il a qualifié de « malheu-reux ».

Comme d'autres, Michel Jalbert avait l'habitude de faire le plein de cette façon depuis des années, sans jamais être inquiété, a raconté sa conjointe. Le Québécois a bénéficié jusqu'ici d'un avocat de l'aide juri-dique américaine, mais sa famille lui cherchait hier un autre avocat pour le sortir de là.

La Presse a essayé en vain hier, malgré plusieurs tentatives, de par-ler au responsable des communica-tions pour le poste frontière, le chef patrouilleur-adjoint Bennett.

Ottawa proteste contre la nouvelle politique de contrôle des frontières américaines

Des citoyens canadiens sont avisés d'éviter de se rendre aux États-Unis

AGNÈS GRUDA

La nouvelle politique américaine qui soumet les voyageurs origi-naires de huit pays du Moyen-Orient à un traitement spécial lorsqu'ils passent la frontière des États-Unis soulève de plus en plus de grogne à Ottawa.

Le Canada la juge inutile et dis-criminatoire, et demande que les ressortissants canadiens, peu im-porte leur lieu de naissance, soient exemptés de la procédure.

En attendant, le ministère des Affaires étrangères du Canada de-mande aux citoyens et immigrants canadiens originaires de ces huit pays — l'Irak, la Libye, l'Iran, le Soudan, la Syrie, le Pakistan, l'Ara-bie Saoudite et le Yémen — de « réfléchir sérieusement avant d'entrer aux États-Unis pour quel-que raison que ce soit, y compris en transit ».

Dans un avertissement pour le moins inhabituel donné mardi, le Ministère explique aux voyageurs nés dans les pays ciblés les mesu-res d'exception auxquelles ils ris-quent d'être soumis et les prévient qu'ils s'exposent à des délais aux points de contrôle de l'immigration américaine. S'ils devaient être arrê-tés, ils seront soumis aux lois amé-ricaines, ce qui peut entraîner des délais « de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois ».

En vertu de la nouvelle procé-

dure, entrée en vigueur le 11 sep-tembre dernier, les voyageurs nés dans les huit pays ciblés sont systé-matiquement fichés lorsqu'ils en-trent aux États-Unis. Ils doivent donner leurs empreintes digitales, ils se font photographier et sont in-terrogés par les agents d'immigra-tion américains.

Ces mesures ne causent pas seu-lement des délais. C'est en vertu de ce nouveau « système national d'enregistrement des entrées et des sorties » qu'un citoyen canadien né en Syrie et possédant la double na-tionalité, Maher Arar, a été arrêté dans un aéroport new-yorkais et déporté à Damas, sans que le gou-vernement canadien n'en ait été avisé. Aux dernières nouvelles, M. Arar est toujours détenu par les au-torités syriennes.

Citoyens de seconde classe

Le nouveau système d'accueil des voyageurs étrangers a fait des remous à la Chambre des commu-nes, hier. Il crée des « citoyens ca-nadiens de seconde classe », s'est offusqué le ministre de la Citoyen-neté et de l'Immigration, Denis Co-derre. Le député néo-démocrate Svend Robinson a jugé « incroya-ble » que le gouvernement cana-dien reconnaisse implicitement cette discrimination en suggérant aux Canadiens originaires des pays ciblés de ne pas se rendre aux États-Unis.

Quant au ministre des Affaires extérieures, Bill Graham, il s'est dit « très préoccupé » par cette histo-rie et a assuré que « cette question im-



Photothèque La Presse

Le ministre des Affaires extérieu-res du Canada, Bill Graham, s'est dit particulièrement préoccupé par la nouvelle façon de faire des États-Unis, qui soumettent les voyageurs originaires de huit pays du Moyen-Orient à un traitement différent aux frontières.

portante » serait réglée d'ici une se-maine.

Le Canada fait déjà des enquêtes avant d'accepter des immigrants, il procède à de nouvelles vérifica-tions avant de leur accorder la ci-toyenneté et il collabore pleine-ment avec les États-Unis dans des

enquêtes ponctuelles, a fait valoir un porte-parole du ministère, Rey-nald Doiron. En plus d'être contrai-res aux principes qui fondent la Charte canadienne des droits et li-bertés, les nouvelles procédures ne servent donc à rien, selon M. Doi-ron.

Le ministre Graham et le secré-taire d'État Colin Powell ont eu des entretiens à ce sujet. M. Powell a promis d'adopter des « assouplis-sements » pour les Canadiens voyageant aux États-Unis, assure M. Doiron. Mais un porte-parole du département d'État, Richard Boucher, s'est montré plutôt évasif sur cette éventualité, hier.

« Notre but est de rendre notre pays plus sûr », a-t-il dit lors d'un point de presse, ajoutant que des « méchants » (*bad guys*) peuvent traverser la longue frontière que les États-Unis partagent avec le Ca-nada.

Les nouvelles procédures aux frontières américaines ont été criti-quées non seulement au Canada, mais également aux États-Unis. Human Rights Watch, un orga-nisme de défense des droits de l'homme, les juge discriminatoires. Anwan Hughes, du Comité des avocats pour les droits, a dit à La Presse que cette politique est très in-quétante et qu'elle crée des condi-tions favorables à des abus. Les voyageurs sont interrogés en ab-sence d'un avocat par des agents d'immigration dotés, depuis 1996, du droit d'expulser les personnes qu'ils jugent inadmissibles aux États-Unis.

LORSQUE VOUS ÊTES MALADE, LA PROMESSE D'ÉCONOMIES AU RÉSEAU DE LA SANTÉ NE CONTRIBUERA PAS À VOTRE GUÉRISON.

INVESTIR PLUS D'UN MILLIARD PAR ANNÉE POUR DÉCOUVRIR LES MEILLEURS MÉDICAMENTS Y CONTRIBUERA.

Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D) découvrent de nouveaux médicaments qui traitent plus efficacement les maladies et nous avons un milliard de façons de vous le prouver!

Chaque année, nous investissons plus d'un milliard de dollars pour donner aux patients canadiens des médicaments nouveaux et meilleurs.

Pour en savoir plus sur notre engagement visant à améliorer la santé et la qualité de vie des Canadiennes et Canadiens, veuillez visiter notre site Web à l'adresse **www.canadapharma.org**

Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada.
Nos chercheurs ont votre santé à coeur et une éventuelle guérison à portée de la main.



Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada

La recherche : source de vie

EXCLUSIF

Luxeux manteaux en peau d'agneau léger espagnol merinos

Pour ELLE ET LUI

Prêt-à-porter ou sur mesure

Manteau léger et chaud

Comparez notre qualité

Directement du fabricant

Robert Arnold
Samedi de 9 h 30 à 15 h 30
Lun. au vend. de 12 h 30 à 17 h
9250, av. du Parc (angle Chabanel)
Local 450 • Tél. : 387-5495

3087639

3092300A

3098100

Washington menace de classer Haïti comme « État paria »

Les É.-U. refusent tout traitement de faveur aux réfugiés de la mer haïtiens

d'après AFP et AP

WASHINGTON — Les États-unis ont menacé hier de considérer Haïti comme « un État paria » et Jean Bertrand Aristide comme « un président illégitime », alors même que la Maison-Blanche écartait tout traitement de faveur pour les douzaines de *boat people* haïtiens ayant réussi la veille à gagner à la nage les côtes de Floride près de Miami.

« Je pense qu'Aristide est sur le point d'être traité comme un président illégitime et Haïti comme un État paria, si ce n'est par l'Organisation des États américains (OEA), du moins par les États-Unis », a dit l'émissaire américain à l'OEA, Roger Noriega.

Aristide n'a pas freiné la corruption, le trafic de la drogue augmente avec la complicité d'éléments de la police, aucun progrès n'a été réalisé dans le désarmement de la population, et il semble que les membres du Conseil électoral provisoire, qui devait être mis en place le 4 novembre, ne seront pas nommés d'ici-là, a-t-il souligné.

« Actuellement, 50 % de la cocaïne entrant aux États-Unis transite par Haïti, et ce problème croît », a déclaré Noriega à Washington devant le Dialogue interaméricain, un forum de discussion.

Selon lui, le désarmement de la population et la nomination d'un

Conseil électoral provisoire « autonome, indépendant, crédible et neutre » sont des éléments essentiels pour organiser des élections libres dans la première moitié de 2003, selon un plan de l'OEA accepté par Aristide.

« Les États-Unis ne sont pas prêts à appuyer une autre comédie électorale en Haïti », a affirmé Noriega. Il a déclaré que les élections gagnées par Aristide en l'an 2000 « étaient loin d'être parfaites », mais que les États-Unis le reconnaissent et restent prêts à travailler avec lui « quand il agit de manière responsable ».

Washington est le premier fournisseur d'aide bilatérale à Haïti, avec 120 millions de dollars — ces deux dernières années — distribués par des organisations religieuses et non gouvernementales.

La communauté haïtienne de Floride dénonce entre-temps ce qu'elle voit comme le traitement discriminatoire des autorités à l'égard des quelque 200 réfugiés arrivés illégalement à Miami et qui devraient être refoulés, contrairement aux clandestins cubains.

« Il y a le chaos en Haïti, ce n'est pas une démocratie. Nous demandons que les réfugiés soient traités de façon équitable et juste, comme les réfugiés cubains », a dit Jean-Robert Lafortune, de la Haitian-American Grassroots Coalition.

Les *boat people* ont effectué la traversée en 10 jours sur un vieux navire d'une quinzaine de mètres de long. Certains souffraient de légère déshydratation ou de blessures mineures.

Hier, 196 réfugiés étaient aux mains de la police dans le centre de détention de Krome, 21 étaient retenus sur un bateau des garde-côtes, et quatre étaient hospitalisés, selon Lafortune.

En écartant hier tout traitement de faveur pour ces réfugiés, la Maison-Blanche a souligné qu'« ils sont traités humainement ». « Mais le président sait que son administration fera appliquer la loi », a ajouté le porte-parole Ari Fleischer, en écartant que ces clandestins aient les mêmes droits que les *boat people* cubains.

Les Haïtiens « seront interrogés et leurs cas seront examinés », a indiqué un responsable des services d'immigration (INS), Jim Goldman. Au cours des cinq dernières années, les autorités ont reçu 21 374 demandes d'asile de Haïtiens et seules 1284 ont été accordées, selon la presse de Miami.

Le gouverneur de Floride, Jeb Bush, frère du président George W. Bush et qui cherche à se faire réélire le 5 novembre, a assuré quant à lui à des membres de la communauté haïtienne que leurs concitoyens seraient traités de façon juste.



Photo AFP

Contre la ZLEA

Un employé de McDonald's s'est armé d'un extincteur pour repousser une militante lors d'une manifestation contre la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), hier à Quito. Divers organismes équatoriens ont organisé une campagne nationale d'opposition au libre-échange à l'occasion de l'ouverture de la réunion des ministres du Commerce des 34 pays participant aux négociations.

SEARS

MAGASIN DE MEUBLES ET D'ÉLECTROMÉNAGERS

Prix en vigueur du samedi 2 novembre au samedi 16 novembre 2002, sauf avis contraire



999⁹⁹ Et, ÉPARGNEZ 13%*
Rabais 800 \$! Canapé 'Volare' en microfibres. Rég. Sears 1799,99.
Meubles assortis et option en cuir aussi **en solde**

Presque tous
les meubles**
et ensembles
matelas-sommier
sont en solde

Et, épargnez
13%* sur
presque tous
les meubles** et
ensembles
matelas-sommier

50%
rabais

Et, ÉPARGNEZ 13%*

Ensemble

SEARS-O-PEDIC^{MD}

'Diversité Plus'

à ressorts intégrés,

de la série 1653SY

1 place-TG 2 places. Moelleux ou

ferme. Avec ou sans plateau-coussin

ou à matelas n'ayant pas besoin d'être

retourné. Rég. Sears 1199,98-2599,99. L'ens.

Soldé **599,99-1299,99**

Les prix varient suivant le style et le format



Le plus bas prix de la saison pour le duo
après le rabais supplémentaire de 50 \$

maintenant

799⁹⁸

Épargnez 50 \$ de plus à l'achat du duo.

Duo Kenmore de

très grande capacité

Rabais 100 \$. Laveuse. N° 12202.

Rég. 549,99. **449,99**

Rabais 50 \$. Sécheuse. N° 62212.

Rég. 449,99. **399,99**

*Rég. est une référence aux prix ordinaires Sears.

Prix en vigueur jusqu'au samedi 9 novembre 2002



maintenant

589⁹⁹

Cuisinière

Kenmore^{MD}

à nettoyage

facile

Dessus basculant.

N° 62208.

Rég. Sears 849,99.

Supplément pour four

autonettoyant et à convection



*Sears déduira un montant du prix de l'article, de façon à ce que le montant total de l'achat, toutes taxes comprises, ne dépasse pas le prix de l'article. L'offre ne s'applique pas aux frais de contrat d'entretien, de livraison ou d'installation. À l'exclusion des articles de nos magasins de liquidation, des achats par catalogue et sur le site Web. Offre en vigueur jusqu'au samedi 16 novembre 2002. Renseignez-vous.

**R/01 Meubles; à l'exclusion des meubles pour bébés

© 2002. Sears Canada Inc.

Canadien accusé d'être membre du Hezbollah

AP et PC

JÉRUSALEM — Le gouvernement israélien affirme avoir arrêté cet été un Canadien qu'il accuse d'être un haut responsable d'un groupe radical libanais ayant été dépêché en Israël afin d'y organiser des attaques palestiniennes.

Agé de 38 ans, Fawzi Ayoub, qui a selon Israël combattu au sein du Hezbollah, a été appréhendé en juin, a fait savoir le bureau du premier ministre israélien. Ayoub est un combattant de haut rang qui a pris part à des opérations au Liban, dont certaines ont fait des victimes parmi les populations civiles, a-t-il été précisé dans un communiqué.

Reynald Doiron, porte-parole du ministère canadien des Affaires étrangères, a confirmé que Fawzi Ayoub a été arrêté et que ce dernier était bien un ressortissant canadien.

Les autorités israéliennes ont indiqué que l'homme a passé quelques années au Canada, sans toutefois préciser à quel endroit.

LOTO QUÉBEC Résultats

TVA, le réseau des tirages

Tirage du 2002-10-30

1^{er} numéro 382413 25 000 \$ 2^e numéro 193186 50 000 \$ 3^e numéro 178074 100 000 \$

Numéros <<Télé>>

911959 124894 192610

non décomposable non décomposable non décomposable

10 lots bonis de 10 000 \$

122684 804961

364257 825031

408338 913308

448449 916258

502240 922354

non décomposables

649 Tirage du 2002-10-30

05 06 13 22 29 46

Complémentaire: (08)

SÉLECTIONS BONIS*

11 22 34 36 46 49

02 16 17 35 42 48

27 29 34 36 44 46

07 17 20 23 30 33

01 04 20 21 35 39

02 08 12 25 39 41

* Si vous êtes détenteur d'une sélection boni gagnante (6/6), vous remportez un lot de 1 649 \$ et une participation au tirage de 6,49 millions de dollars en direct au match de la Coupe Grey. Pour être admissible à ce tirage, vous devez réclamer votre lot aux bureaux de Loto-Québec avant 16 h 30 le 16 novembre 2002.

Quebec 49 Tirage du 2002-10-30

04 08 18 25 31 47

Complémentaire: (11)

Panco Tirage du 2002-10-30

04 05 17 19 24 25 31 32 34 38

43 45 48 49 53 57 59 61 65 68

Extra Tirage du 2002-10-30

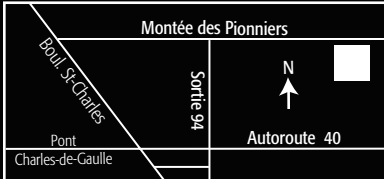
3 4 NUMÉRO

580 0085 684155

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu... MISE SUR TOI 1 866 505-REUX

Magasin de meubles et d'électroménagers Sears de Lachenaie



830 Montée des Pionniers, Lachenaie, PQ, N° de Tél: (450) 654-9966

NET11F702

L'IRA suspend les négos sur son désarmement

Agence France-Presse

BELFAST — L'Armée républicaine irlandaise (IRA) a aggravé un peu plus la crise que traverse le processus de paix en Irlande du Nord en suspendant hier les négociations sur son désarmement, deux semaines après la suspension par Londres du gouvernement de la province semi-autonome.

Dans un communiqué, les chefs de la milice républicaine catholique n'envisageaient en aucun cas un retour à la violence, rappelant que l'organisation clandestine restait « déterminée à oeuvrer pour une paix juste et durable ».

Mais si le cessez-le-feu qu'elle observe depuis 1997 demeure en vigueur, l'IRA tient à montrer qu'elle seule détient la clé de son autodestruction, exigée par les dirigeants protestants unionistes et par Londres.

« Le gouvernement britannique dit que la responsabilité de la crise actuelle et que toute solution repose sur nous », mais « il y a une volonté d'imposer des ultimatus inacceptables et intenables à l'IRA », dénonce le communiqué de l'armée clandestine, qui porte la signature habituelle du mouvement : P.O.Neill.

Martin McGuinness, numéro deux du Sinn Féin, l'aile politique de l'IRA, a aussitôt rejeté sur Londres et Dublin la responsabilité de trouver une issue à cette crise.

Selon cet ancien chef de l'IRA, le premier ministre britannique, Tony Blair, et son homologue irlandais, Bertie Ahern, « ont l'énorme responsabilité de créer un processus de dialogue pour résoudre le problème dans les prochains jours ou les prochaines semaines ».

McGuinness, ex-ministre de l'Éducation du gouvernement local, a rendez-vous aujourd'hui avec le nouveau ministre britannique chargé de l'Irlande du Nord, Paul Murphy, pour entamer des pourparlers afin de rétablir le gouvernement et l'assemblée locale.

Le gouvernement d'union nationale s'effondre en Israël

La crise politique va entraîner des élections anticipées

d'après AFP

JÉRUSALEM — En Israël, les cinq ministres travaillistes ont démissionné hier, en plein débat budgétaire, provoquant l'effondrement du gouvernement d'union nationale du premier ministre de droite Ariel Sharon.

Coup sur coup, le ministre de la Défense, Binyamin ben Eliezer, le chef de la diplomatie, Shimon Peres, et le ministre de la Culture, Matan Vilnai, ont annoncé leur départ du gouvernement formé en mars 2001. Ils voulaient protester contre des crédits alloués à la colonisation juive dans les territoires palestiniens.

Ils ont été suivis par les ministres de l'Industrie, Dalia Itzik, et du Transport, Ephraïm Sneh, privant la coalition de la participation de la deuxième force politique du pays.

Ces démissions entrent en vigueur dans 48 heures.

Sharon a engagé hier soir des consultations en vue de former un nouveau cabinet, a affirmé le ministre des Télécommunications, Réouven Rivlin.

Interrogé par la télévision en tant que futur chef de l'opposition, le ministre démissionnaire Ben Eliezer a affirmé vouloir provoquer des élections anticipées, la législature s'achevant à la fin d'octobre 2003. « La semaine prochaine, j'engagerai des consultations avec tous les groupes

parlementaires afin de fixer la date des prochaines élections, si possible en mai », a-t-il affirmé.

« Aujourd'hui, l'union nationale a éclaté et personne ne comprend pourquoi », avait déclaré plus tôt le ministre des Finances, Silvan Shalom, du parti Likoud de Sharon, à la tribune de la Knesset, le Parlement, qui a finalement voté en première lecture le budget 2003, contesté par les travaillistes.

Sharon a déploré devant la Knesset le départ des travaillistes et a accusé Ben Eliezer d'en porter la responsabilité. « Tout le monde connaît l'importance que j'accorde au gouvernement d'union nationale. Tous le monde doit faire preuve d'unité et de responsabilité », a-t-il dit.

Évoquant les tractations de dernière minute pour aboutir à un compromis sur le budget, il a précisé avoir refusé que le « débat soit détourné sur quelque chose qui pourrait affecter toute une population (les colons) ». « C'est pour cette raison que tu as provoqué la rupture du gouvernement d'union nationale », a-t-il lancé à l'adresse de Ben Eliezer.

Ce dernier avait pris la parole avant le premier ministre. « Nous étions dès le début contre ce budget et pourtant nous avons fait l'impossible pour parvenir à un compromis », a-t-il dit en dénonçant le projet de budget comme antisocial et frappant les couches les plus défavorisées

de la société. « Je voulais retirer des avantages sociaux aux colonies mais sans toucher à leur sécurité », a-t-il précisé.

La crise avait éclaté en raison de la menace des travaillistes de voter contre le projet de budget si les crédits alloués aux colonies dans les territoires palestiniens n'étaient pas réduits de 150 millions de dollars US à l'instar de toutes les autres dépenses sociales. Le budget d'austérité prévoit des coupes totales de 1,8 milliard de dollars.

Selon la radio militaire, Sharon n'a pas l'intention, dans un premier temps, de présenter sa démission, ce qui entraînerait automatiquement la tenue d'élections législatives anticipées dans les 90 jours.

Il estime que l'opposition, malgré le renfort des travaillistes, ne sera pas en mesure de mobiliser une majorité absolue de 61 députés sur 120, indispensable pour renverser le gouvernement lors du vote d'une motion de censure, comme celle déposée par le parti de gauche Meretz et qui doit être examinée lundi prochain.

Sharon pourrait continuer à gouverner et choisir ensuite entre donner sa démission à la date qui lui convient le mieux ou faire voter une loi sur des élections anticipées qui pourraient avoir lieu dans les six mois, selon les médias israéliens. Les élections sont normalement prévues en octobre 2003.



T♥y♥ta mon amour



Camry LE 2003

259\$
prix **ACCÈS**

par mois / location 48 mois¹
Comptant de 5 100 \$
Transport et préparation inclus
Option 0 \$ comptant également
disponible à la location

Équipement de série *Camry LE 2003*:

- Moteur VVT-i 2,4 litres de 157 ch.
- Véhicule à émissions ultra faibles (ULEV)
- Transmission automatique
- Consommation : 10,1/ 6,9 L/ 100 km ville/route²
- Radiocassette AM-FM avec lecteur CD et 6 haut-parleurs
- Climatiseur
- Régulateur de vitesse
- Rétroviseurs extérieurs chauffants à télécommande assistée
- Groupe électrique
- Système d'accueil sans clé

Passez en mode sport pour seulement 22,24\$¹ de plus par mois

Équipement supplémentaire de la *Camry SE 2003*:

- Roues de 16 po en alliage d'aluminium
- Suspension sport
- Aileron arrière
- Volant et levier de vitesse gainés de cuir
- Garniture de tableau de bord en aluminium
- Calandre de style sport
- Phares antibrouillards

V o t r e c o n c e s s i o n n a i r e T o y o t a www.acces.toyota.ca



Toutes les Toyota comprennent l'assistance routière, un plein réservoir d'essence et des tapis protecteurs. Programme de location au détail de Toyota Canada inc. SUR APPROBATION DE CRÉDIT PAR TOYOTA CRÉDIT INC., immatriculation, assurances et taxes en sus. ¹ Offres de location au détail valables sur les modèles Camry LE 2003 (BE32KP AA) et Camry SE (BE38KP AA) neufs en stock. Premier versement de 297,91 \$ (Camry LE) et de 323,51 \$ (Camry SE), taxes incluses et dépôt de sécurité de 300 \$ (Camry LE) et 325 \$ (Camry SE) exigibles au moment de la livraison. (Le comptant demandé pour la Camry SE est de 5 100 \$.) Franchise annuelle de 24 000 km. Frais de 10 \$ (Camry LE et SE) du kilomètre excédentaire. Le rabais aux diplômés (jusqu'à 1 000 \$ de remise) peut différer selon le modèle. ² Cotes de consommation (ville/route) basées sur l'année-modèle 2003 pour le moteur indiqué. Photos à titre indicatif seulement. Offres d'une durée limitée. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

TOYOTA

un coup de cœur sans fin

Ottawa invite le président du Brésil à participer au Sommet des Amériques

GILLES PAQUIN

MÊME SI le nouveau président du Brésil, Lula da Silva, a des réticences au sujet de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), il a intérêt à participer au prochain Sommet pour donner un nouvel élan au volet social de ce projet, estime le ministre des Affaires étrangères du Canada, Bill Graham.

« L'idée du Sommet des Amériques, c'est beaucoup plus que la ZLEA. La ZLEA est un élément, les autres traitent de moyens de collaborer en matière de santé, d'environnement, de bonne gouvernance, de justice sociale, etc. », a déclaré hier M. Graham au cours d'un entretien avec l'agence mexicaine *Notimex*.

Selon M. Graham, le premier ministre Jean Chrétien a invité Lula à participer au prochain Sommet des Amériques, au Mexique en mai, pour étudier à fond le programme adopté par les chefs d'État et de gouvernement lors de leur rencontre à Québec l'an dernier.

« Je pense que dans ce programme il y a beaucoup de choses qui peuvent retenir l'attention de Lula et de son nouveau gouvernement. Le Canada aimerait d'ailleurs travailler avec le Brésil sur ces questions », a dit M. Graham.

Le Canada a eu une réaction très positive face à l'élection de Lula dimanche dernier et M. Chrétien lui a téléphoné pour le féliciter de sa victoire, ajoute M. Graham. C'est un homme qui a une « expérience incroyable » de la vie brésilienne et qui est « sur la même longueur d'onde » que le Canada en matière de social-démocratie.

Le Brésil fait face à de nouveaux défis en ce moment, comme tous les pays de l'hémisphère, et je pense que le gouvernement de Lula a l'expertise, avec ses alliés libéraux, pour bien conduire le pays, estime M. Graham.

Le Brésil est un pays très important pour le Canada et une puissance régionale de premier plan, estime le ministre. C'est aussi un partenaire commercial intéressant où sont déjà implantées environ 500 entreprises canadiennes.

Chavez prêt au dialogue, même sur de nouvelles élections au Venezuela

Agence France-Presse

CARACAS — Le gouvernement du président du Venezuela, Hugo Chavez, a réaffirmé hier sa volonté de dialoguer avec l'opposition sur un « agenda ouvert », n'écarter pas le thème de nouvelles élections et se disant prêt à des « concessions » respectant la Constitution, selon un communiqué.

« L'orientation est de débattre sur la base d'un agenda ouvert, sans veto, ni exclusion a priori, où ne soit pas écarté le thème électoral », souligne le gouvernement en affirmant sa « disposition à faire les concessions nécessaires dans le cadre de la Constitution ».

Le texte salue le fait que le secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), César Gaviria, en mission de médiation depuis dimanche au Venezuela, ait réitéré la veille son rejet de la ma-

nifestation organisée depuis une semaine par des officiers rebelles sur une place de Caracas.

« Nous considérons l'attitude de M. César Gaviria... et celle de l'organisation qu'il représente comme hautement positive », affirme le gouvernement, estimant que le responsable de l'OEA « donne son plein appui au fonctionnement de l'État de droit au Venezuela ».

Le gouvernement se dit « prêt à participer à la Table de dialogue sous les auspices des organismes internationaux (et) où seront abordés tous les thèmes politiques, économiques et sociaux qui intéressent les Vénézuéliens ».

« Nous avons bien progressé bien qu'il reste quelques aspects à traiter », a déclaré Gaviria mardi, après avoir rencontré Chavez ainsi que des responsables du gouvernement, de l'Église catholique et de l'opposition.

ENCAN

PLUS DE 350 LOTS! TRÈS GRAND CHOIX, BELLES AUBAINES À SAISIR!

NOMBREUX MEUBLES D'APPOINT DÉCORATIFS, MAGNIFIQUES TAPIS, GRAVURES DU GROUPE DES 7 EN TIRAGE LIMITÉ ET LUXUEUSEMENT ENCADRÉES, BRONZES REMINGTON, ÉLÉGANTS MIROIRS, PEINTURES À L'HUILE ORIGINALES, ARTICLES DÉCORATIFS POUR LA MAISON, ETC.

TAPIS, TAPIS, UNE SUPERBE COLLECTION!

Tapis noués à la main, en laine, soie, coton, poil de chameau et fibres naturelles, tissés par les plus grands maîtres tisserands d'Orient. Le luxe ultime... parez votre intérieur avec ces magnifiques oeuvres d'art, délicats bouquets de fleurs, riches motifs Tabriz classiques, bordures délicates et motifs floraux 16e et 17e siècle, dans une palette de teintes incroyables. Nombreux trésors mis aux enchères sans mise à prix.

Nombreux meubles décoratifs, petits et moyens, lampes, appareils d'éclairage, pièces de collection rares, oeuvres d'art, horloges, sculptures de bronze, tapisserie, argenterie de qualité.

ENDROIT : Hôtel Four Point Dorval
6600, chemin Côte-de-Liesse
Tél. : (514) 735-5150

DATE : Le dimanche 3 novembre 2002
INSPECTION À 13 H - ENCAN À 14 H PRÉCISES

Paiement : MasterCard, Visa, Amex, comptant
Chaque pièce est adéquatement étiquetée et certifiée authentique. Commission d'achat de 10 % en vigueur. Identification adéquate exigée à l'inscription. Sous réserve d'ajouts et de retraites. L'encanteur mentionnera quels sont les articles sujets à mise à prix. Les marchands devront prouver sur place qu'ils bénéficient d'une exemption de taxes. Encanteur : COL. WARREN D. ROSE

EXPRESS INTERNATIONAL

EUROPE
Jamaah sur la liste

L'UNION européenne a ajouté la Jamaah Islamiyah (JI), suspectée d'avoir joué un rôle dans l'attentat de Bali qui a fait au moins 190 morts le 12 octobre dernier, sur sa liste noire d'organisations liées à Al-Qaeda. Cet ajout fait suite à l'inclusion de la JI sur la liste établie par les Nations unies des organisations sujettes à sanctions dans le cadre de la lutte contre Al-Qaeda et les responsables talibans. — d'après AFP



ÉVASION

AU CŒUR DU VIEUX-QUÉBEC

FORAITS ÉVASION

- 2 nuits à l'hôtel pour 2 personnes
- Petits déjeuners américains pour 2 personnes les 2 jours
- 1 dîner / table d'hôte à « La Table du Manoir » pour 2 personnes
- Frais de service

À PARTIR DE **285\$**

POUR 2 PERSONNES POUR 2 NUITS

44, côte du Palais, Vieux-Québec (Qc) G1R 4H8
Tél.: 418.692.1030 Fax: 418.692.3822
Courriel: admin@manoir-victoria.com

HOTEL MANOIR VICTORIA

VALIDE JUSQU'AU 30 AVRIL 2003 www.manoir-victoria.com 1 800 463.6283

LIQUIDATION TOTALE Tout doit être vendu Rabais jusqu'à 80%

Plateau pliant en bois pour le lit la table
999\$
Cour.: 27,99\$

Ensemble de wok antiadhésif 3 pièces
Prix imbattable! 999\$
Cour.: 24,99\$

Ensemble 5 pièces pour pâtes
Grand bol 12 po et quatre bols 8 po
1499\$
Cour.: 59,99\$

Ensemble de 6 Breloques fini étain pour verres à vin
Prix imbattable! 799\$
Cour.: 17,99\$

Importé de France Ensemble de 4 verres à pied
1299\$
Cour.: 29,99\$

Carafe à vin en verre
Prix imbattable! 1999\$
Cour.: 49,99\$

Rôtissoire antiadhésive résistante avec support (16 po x 12 po x 3/4 po)
Prix imbattable! 4999\$
Cour.: 149,99\$

Batterie de cuisine antiadhésive 16 pièces à revêtement téflon
Roi en acier inoxydable et couvercles en verre trempé
8999\$
Cour.: 299,99\$

Design Solingen Coutellerie 72 pièces en acier inoxydable
18/10 service pour 12
8999\$
Cour.: 459,99\$

GRATUIT! Casseroles pour pâtes/faitout 4 pièces
Coulins cette casserole Firenze assortie en acier inoxydable 18/10, à l'achat d'une batterie Firenze 10 pièces
Valeur de 100\$!

Firenze
Le summum en performance culinaire
19800\$
Cour.: 699,99\$

Batterie de cuisine 10 pièces en acier inoxydable 18/10, fond triple couche
19800\$
Cour.: 699,99\$

LES PRIX LES PLUS BAS! QUALITÉ SUPÉRIEURE! MEILLEUR CHOIX! PRIX GARANTIS!

BENIX & CO.

Importateurs d'articles ménagers de qualité

Lun.-merc. 10h-18h • Jeu. et ven. 10h-21h
Sam. 9h-17h • Dim. 10h-17h

7335, BOUL. DÉCARIE Angle Jean Talon, métro Namur

3213, AUTOROUTE 440 Chomedey, Laval en face du Carrefour Laval, à côté du Yellow Pins

KIRKLAND, Autoroute 40 Ouest, sortie ch. Sainte-Marie

LE FAUBOURG, Ste-Catherine

Faites vite pour profiter du meilleur choix. Restrictions d'ouverture - limite de 1 par famille.

Faire une maîtrise ? Des enfants ? Le tour du monde ? J'le sais pas.

Jusqu'au 1^{er} décembre 2002
Venez nous rencontrer à notre stand
Carrefour Industrielle-Alliance
977, rue Sainte-Catherine Ouest
(voisin de l'entrée du magasin Simons, niveau métro)
Lundi au vendredi, de 10h30 à 16h30
Samedi et dimanche, de 13h à 16h30

Mais je sais combien d'argent j'aurai.

OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF

ANNÉES	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
TAUX	2,50 %	3,00 %	4,00 %	4,85 %	6,00 %	6,05 %	6,10 %	6,25 %	6,50 %	7,00 %

Taux avantageux garantis pour 10 ans.
Remboursables sans pénalité, chaque année, à leur date anniversaire.
Plus on les garde longtemps, plus c'est payant.

Achat à partir de
1000\$

Croissance
Flexibilité
Sécurité

Boni de 1%
la première année pour les nouveaux fonds REER

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de novembre, de 10 h à 16 h. www.placementsqc.gouv.qc.ca

COMPOSEZ LE

1 8 0 0 4 6 3 - 5 2 2 9

Placements

Québec



Forum

Des « discrets » adéquistes ?

Alors que, traditionnellement, les répondants « discrets » penchaient du côté du PLQ, il semble bien qu'on les retrouve maintenant avec l'ADQ



PIERRE DROUILLY
L'auteur est professeur au département de sociologie de l'UQAM. Nous publions en deux parties, aujourd'hui et demain, l'opinion qu'il nous a fait parvenir.

DEPUIS LA MONTÉE, aussi subite qu'imprévue, des intentions de vote pour l'ADQ au printemps dernier, les principaux acteurs politiques péquistes et libéraux, tout comme les commentateurs, journalistes et politologues, attendent que « la baloune adéquistes se dégonfle ». Nous assistons, une fois de plus, à un bel exemple de pensée magique, où l'on prend ses desirs pour la réalité.

Un exemple parfait de cette attitude nous a été donné récemment par la présentation du sondage Léger Marketing, paru dans *Le Devoir* du 17 octobre : à partir d'une baisse de 4 % des intentions de vote de l'ADQ par rapport au sondage précédent, certains journaux ont titré « L'ADQ recule ! » et certains commentateurs de trouver toutes sortes d'explications à ce « non-fait ». Car d'un point de vue statistique (et les sondages sont d'abord un instrument statistique), une baisse de 4 % d'un sondage au suivant est tout simplement non significative.

Conclusions hâtives

Si un premier sondage nous apprend que le vote adéquistes est à 40 %, cela signifie qu'il se situe probablement (avec une probabilité de 95 %) entre 37 % et 43 % ; si un second sondage nous apprend que ce vote est à 36 %, cela signifie qu'il se situe probablement entre 33 % et 39 % : ces deux intervalles se chevauchant (entre 37 % et 39 %), on ne peut pas conclure que la baisse enregistrée entre les deux soit due à une baisse réelle des intentions de vote. Elle pourrait être simplement due à une variation aléatoire, conséquence de la méthode d'échantillonnage au hasard. C'est là l'essence de la méthode des sondages, qui ne nous fournissent que des renseignements flous, c'est-à-dire enveloppés d'un halo d'incertitude (la fameuse phrase des sondeurs : « la marge d'erreur pour cette enquête est de 3 points de pourcentage 19 fois sur 20 »).

Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas eu de baisse, cela signifie qu'on ne peut pas conclure qu'il y en a eu une : en d'autres mots, que la baisse observée n'est pas significative du point de vue statistique. Et commenter une baisse non significative, c'est proprement commenter l'insignifiant. Nous laisserons au lecteur le soin de qualifier le commentaire de l'insignifiant !...

Il se pourrait bien que le dernier sondage de Léger Marketing annonce une baisse du vote adéquistes, mais pour arriver à cette conclusion, il faudrait que plusieurs sondages confirment cette baisse. Comme de raison, un sondage CROP publié dans *La Presse* du 19 octobre, remplaçant le vote adéquistes à son niveau antérieur, et disqualifiait du même coup tous les commentaires des analystes qui gagnaient beaucoup en crédibilité à suivre un cours de statistiques élémentaires avant de commenter les sondages. Il aura fallu que Marie Grégoire, nouvelle députée adéquistes de Berthier, rappelle que le sondage de Léger Marketing était dans les marges d'erreur ! Mais sans doute, dans son cas, les cours de statistiques élémentaires du cégep remontent à moins longtemps que pour d'autres commentateurs !

Cet épisode illustre le risque du commentaire ponctuel en matière



Mario Dumont (à gauche) et Bernard Landry (à droite) étaient tout sourire, à la suite de la tenue du forum sur le déséquilibre fiscal, au début du mois d'octobre.

« Depuis l'entrée en scène de l'ADQ, sondeurs et analystes sont dans l'embarras ... »

> Tableau 1

Sondages depuis mai 2002 (résultats bruts en %)

Sondeur	Parti libéral	Parti québécois	Action démocratique	Autres	Discrets
SOM (9 mai)	33	25	31	3	9
SOM (22 mai)	29	23	36	4	8
CROP (26 mai)	33	22	31	1	13
LÉGER (27 mai)	27	22	30	7	14
EKOS (29 mai)	30	26	25	1	18
CROP (juin)	27	23	37	1	12
LÉGER (août)	25	24	29	5	17
SOM (22 août)	31	18	38	2	11
CROP (26 août)	31	23	32	1	13
CROP (30 août)	27	25	35	1	12
LÉGER (1er sept.)	24	21	34	4	17
CROP (6 oct.)	26	22	34	1	17
LÉGER (13 oct.)	26	22	30	4	18
CROP (15 oct.)	26	23	34	1	16
MOYENNE	28	23	33	2	14

de sondages, et nous ramène une fois de plus à la nécessité d'une analyse plus globale d'un ensemble de sondages pour en dégager les tendances lourdes de l'opinion publique, plutôt que de s'attarder aux variations minuscules qui ne sont l'effet, pour la plupart, que de la méthode des sondages elle-même.

Commençons par le début. Le tableau 1 fournit les résultats des sondages effectués depuis le printemps dernier : il s'agit des résultats bruts, auxquels s'ajoute la catégorie des « discrets », c'est-à-dire des répondants qui refusent de dire pour qui ils voteraient, se déclarant soit indécis, soit ne sachant pas, etc. Nous appelons ces électeurs des répondants « discrets », car dans la plupart des cas leur réponse ne signifie pas une indécision réelle ni une absence d'opinion, mais plutôt un refus de révéler leur opinion politique aux interviewers. Répartir ces répondants discrets au

prorata des répondants qui ont exprimé une préférence, c'est faire l'hypothèse que ces répondants discrets ont les mêmes opinions que ceux qui expriment la leur. Sachant que dans les sondages jusqu'à un répondant sur cinq peut se montrer discret, on comprendra facilement que si ces répondants discrets n'ont pas les mêmes opinions que ceux qui expriment leurs préférences, la méthode de la répartition proportionnelle des répondants discrets peut conduire à des conclusions tout à fait erronées.

Dans le passé, cette répartition proportionnelle a été la source d'erreurs importantes dans l'appréciation de la force réelle des partis : traditionnellement, depuis 1970, ces électeurs discrets penchaient en réalité davantage pour le PLQ que pour le PQ. Les sondeurs et analystes utilisent chacun, depuis quelques années, leur formule de redressement, basée sur les expériences antérieures, pour pon-

dérer les données brutes des sondages. Mais depuis l'entrée en scène de l'ADQ, sondeurs et analystes sont dans l'embarras : en effet, en attendant la prochaine élection générale, aucune donnée ne permet de suggérer une manière de pondérer, et rien ne permet de penser que ce qui était vrai jadis (plus de discrets au PLQ qu'aux autres partis), le demeure aujourd'hui.

Répondants discrets

L'été précédant le référendum de 1995, nous avons fait une analyse de tous les sondages publiés durant les campagnes électorales depuis 1970 : cette analyse montrait que, de façon régulière, les répondants discrets penchaient en réalité davantage pour le PLQ que pour le PQ. En fait, la proportion de répondants discrets qui votaient pour le PLQ était généralement proche des deux tiers lors des élections et des trois quarts lors des référendums. Comme la très grande majorité des répondants discrets sont en fait des électeurs libéraux, toute variation du nombre de répondants discrets d'un sondage à l'autre, doit se refléter par une variation inverse des intentions de vote au PLQ : c'est ce que nous avons appelé « l'effet miroir », les courbes des intentions de vote au PLQ et de la proportion de répondants discrets étant symétriques, comme le reflet l'une de l'autre dans un miroir. Le phénomène était particulièrement net durant la campagne référendaire de 1995, et a permis, avec une pondération « réaliste » des répondants discrets d'anticiper la très faible victoire du NON, alors qu'en chiffres bruts la plupart des sondages (et tous ceux des deux dernières semaines de campagne) donnaient le OUI gagnant par une bonne marge.

que à la lumière d'une analyse plus fine de l'opinion publique. Les électeurs qui passent à l'ADQ, en provenance du PLQ et du PQ, sont des électeurs centristes sur le plan constitutionnel. Fédéralistes modérés et souverainistes modérés ou même indifférents, ils se caractérisent souvent par un plus faible intérêt pour la politique, un moindre niveau d'information, bref un certain apolitisme : ce sont aussi les électeurs qui changent le plus d'opinion (les derniers sondages l'ont montré), qui sont parfois indécis, et parmi lesquels se recrutent davantage de discrets. Ces derniers sont donc potentiellement davantage des voteurs de l'ADQ que d'autres partis.

En fait, on pourrait conduire l'analyse plus loin. Parmi les électeurs non-francophones, qui sont très massivement portés à voter libéral, l'effet miroir joue encore en faveur des libéraux ; tandis que chez les électeurs francophones, l'effet miroir joue encore plus clairement en faveur de l'ADQ.

Les partisans adéquistes se caractérisent souvent par un plus faible intérêt pour la politique, un certain apolitisme.

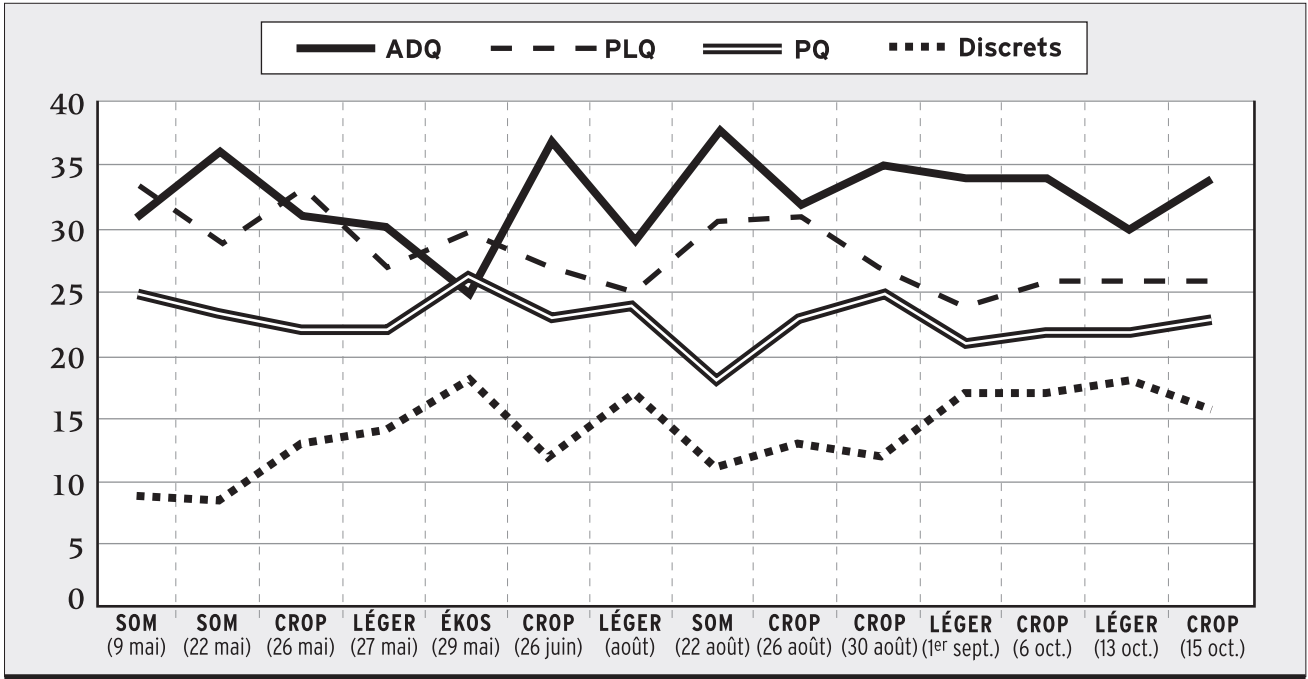
Malheureusement, nous ne pouvons pas estimer quelles sont les proportions de répondants discrets qu'il faudrait attribuer à chaque parti politique, et à l'ADQ en particulier, car pour faire ce calibrage il faudrait pouvoir comparer les sondages actuels avec les résultats d'une élection : c'est donc seulement au lendemain de la prochaine élection que l'on pourra faire ce calcul. L'utilisation, de manière

exploratoire, des résultats des élections partielles du 17 juin, extrapolés à la grandeur du Québec, dans ce calcul, semble indiquer qu'il faut effectivement attribuer une plus forte proportion de répondants discrets à l'ADQ, mais pas dans des proportions aussi fortes qu'on le faisait jadis pour le PLQ.

Dans l'impossibilité pratique de faire des estimés précis, mais compte tenu de la remarque précédente, il nous semble donc justifié maintenant d'utiliser une répartition proportionnelle des répondants discrets pour estimer la force réelle des partis politiques à travers les sondages.

Toutefois, ceci ne résout pas complètement le problème, comme les élections de 1998 nous l'avaient appris : même une pondération qui semblait judicieuse n'a pas permis d'arriver à des estimations correctes du vote final. C'est ce que nous verrons demain.

DEMAIN :
L'ADQ majoritaire



Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur
MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

Parti avec la caisse



MAURICE JANNARD
maurice.jannard@lapresse.ca

Encore une fois, la vérificatrice générale du Canada vient de dénoncer un abus de pouvoir du gouvernement fédéral : l'accumulation record des surplus dans la caisse de l'assurance-emploi.

L'excédent accumulé depuis 1996 s'élève à 40 milliards de dollars et Mme Sheila Fraser estime que cette pratique du gouvernement Chrétien frise l'illégalité. Elle a raison et elle n'est pas la seule à le croire puisque depuis plusieurs années employeurs, syndicats, économistes et partis d'opposition trouvent odieux l'agissement des libéraux.

Selon l'actuaire en chef de la Commission de l'assurance-emploi, le solde nécessaire au compte pour aider les chômeurs lors d'une récession se situe à 15 milliards. Conserver des surplus au-delà de ce montant revient à imposer des taux de cotisation plus élevés que nécessaire aux employés et aux employeurs.

Comme il s'agit de son deuxième avertissement, la vérificatrice générale s'impatiente : « Je presse le gouvernement de mettre fin à ce problème qui traîne depuis quel que temps déjà », déclare celle-ci dans un rapport trimestriel.

Plusieurs diront que la pratique fédérale qui est reprochée a permis tout de même de réduire le déficit budgétaire plus rapidement que prévu. Ne pas utiliser les surplus de la caisse de l'assurance-emploi amènerait le gouvernement à trouver d'autres sources d'impôt.

Sheila Fraser soutient que le surplus budgétaire de 8,9 milliards d'Ottawa l'an dernier aurait été réduit de quatre milliards sans l'ex-

cédent du compte de l'assurance-chômage.

Le taux de cotisation des employés à la caisse de l'assurance-emploi s'élève à 2,20 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de gains assurables. Les employeurs versent 1,4 fois ce montant, soit 3,08 \$. Une baisse de 20 cents du taux de cotisation réduit le compte de l'assurance-emploi de 1,6 milliard et par ricochet les recettes totales du gouvernement. Mais, il faut réaliser que cette somme se retrouverait dans les poches des travailleurs et des employeurs et ultérieurement dans le circuit économique.

Mieux encore, une baisse du taux de cotisation réduit le coût de production des entreprises, notamment les frais de main-d'oeuvre, les rendant ainsi plus concurrentielles.

Hier, dans sa mise à jour financière et économique, le ministre des Finances John Manley n'a pas glissé un mot des commentaires de la Vérificatrice.

Le ministre a indiqué que le gouvernement dégageait pour cette année fiscale un excédent budgétaire de 1 milliard et pour l'an prochain, de 3 milliards. Ces chiffres tiennent compte d'une réserve pour éventualités de 3 milliards et d'une mesure de prudence économique. Pour le

compte de l'assurance-emploi, M. Manley prévoit un surplus de 5 milliards cette année.

L'actuaire de la Commission estime que le taux de cotisation devrait être ramené à 1,75 \$ par 100 \$ de gains assurables. Le gouvernement fédéral a promis des consultations publiques sur cette question. Le Comité permanent des Finances de la Chambre des communes croit aussi qu'il faut réévaluer la façon de fixer le taux de cotisation. La Vérificatrice générale vient de redire que le gouvernement ne respecte pas la loi.

Que faut-il de plus ? Il est temps de passer à l'action : les surplus de la caisse de l'assurance-emploi doivent servir d'abord aux travailleurs qui se retrouvent en chômage.

Adieu veau, vache, cochon, couvée!



MARIO ROY
mroy@lapresse.ca

Il faut croire que les vieilles inimitiés ne s'apaisent jamais totalement, comme chez ces vieilles familles paysannes qui transmettent les conflits ancestraux de génération en génération. Revoici le coq gaulois et le lion britannique pour le sentier de la guerre. À Bruxelles, il y a une semaine, le président et le premier ministre, Jacques Chirac et Tony Blair, se sont échangé des noms d'oiseaux, tant et si bien que les cartons d'invitation pour le sommet franco-britannique du début décembre ont été envoyés au compostage...

La pomme de discorde : la reconduction de la politique agricole commune (PAC) sur laquelle la France et l'Allemagne se sont entendues — derrière la grange, à l'abri du regard de la Grande-Bretagne.

Il n'y a vraiment rien de nouveau sous le soleil.

Depuis qu'on parle d'Europe unifiée, les Gaulois et les Angles se sont toujours crêpé le chignon sur le thème bucolique des produits de

la ferme. Ainsi, on a eu droit à des guerres du mouton en 1979 et 1986. Au conflit de la dinde en 1981. Au long et pénible contentieux du boeuf — de sa compagne pour être précis : la vache folle — entre 1996 et 2002. Sans parler de diverses prises de bec autour de la PAC, justement, de 1982 à nos jours.

En réalité, la célèbre anguille est sous la non moins célèbre roche.

Derrière la question des subsides agricoles (dont les paysans français profitent au-delà de toute mesure), en effet, c'est le niveau de contribution aux finances de l'Union européenne qui, d'une part, est en jeu.

Et si on veut creuser plus profondément encore, le problème récurrent est celui d'une île britannique ne se rattachant qu'à grand peine à un continent historiquement façonné par la France et l'Allemagne, justement. Un continent construit par deux métropoles qui, malgré les guerres effrayantes qu'elle se sont livrées, ont souvent été singulièrement proches l'une de l'autre, notamment sur les plans intellectuel et politique ou sur l'« identité » européenne.

À bien des points de vue, la Grande-Bretagne est l'éternel outsider — on le voit bien au sujet de l'Irak : la City londonienne est amarrée de l'autre côté de l'Atlantique !

ront pas les cris de certains faire dérailler un processus qui est fondamental pour l'avenir du Québec.

MM. Landry et Charest ont été très clairs sur ce point, M. Dumont beaucoup moins. Afin d'éliminer toute ambiguïté, les trois chefs devraient se rendre ensemble dans les régions concernées pour affirmer solennellement leur résolution commune de négocier ce traité. La démarche serait inusitée. Ce serait celle de politiciens préoccupés avant tout par l'intérêt supérieur du Québec.

André Pratte



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Un problème mal posé

Madame Elkouri,

IL ME semble qu'on pose mal le problème. Je ne crois pas que les femmes aient une quelconque responsabilité dans le retard des jeunes garçons. Mais, selon moi, la question devrait être : est-ce que notre système d'éducation traite d'une façon équitable les jeunes garçons et filles en fonction de leurs différences ? Car il est évident que les garçons agissent et réagissent à l'univers qui les entoure d'une façon différente des filles. Or, notre système nous démontre que non.

Pourtant, au lieu d'admettre le problème, vous contestez le fait qu'on « blâme les filles », qu'on considère que leur réussite « est un raté », et « qu'après des siècles passés dans l'ombre, les filles ont pris leur place, qu'il serait inquiétant de s'en inquiéter ».

Je crois que vous inversez le problème. On ne s'inquiète pas de la réussite des filles, mais des difficultés des garçons. On ne blâme pas les filles, on blâme un système qui est mieux adapté pour un sexe que pour l'autre.

GUILLAUME-PIERRE MICHAUD

Les Québécois en ont marre

L'ARTICLE en page A3 de l'édition de ce matin, intitulé « Je veux participer à ce nouveau pays », nous présente le nouveau ministre de la Justice du Québec, Normand Jutras. Beaucoup de vos lecteurs ont sans doute remarqué que monsieur Jutras n'y fait aucune référence à ses importantes nouvelles responsabilités. Tout ce que nous pouvons lire dans cet article traite de la ferveur souverainiste du nouveau titulaire de la Justice. Celui-ci ne semble pas

comprendre qu'une substantielle majorité de Québécois en ont marre d'entendre parler de la souveraineté et sont plus intéressés à savoir ce que le ministre fera une fois en poste.

J'ai l'impression que Jean Charest et Mario Dumont se frottent les mains d'aise chaque fois qu'un ministre péquiste parle de ses ambitions souverainistes plutôt que de travailler à gérer ses dossiers. Il y en a qui ne comprendront jamais...

RENÉ MIGLIERINA

Analyse juste

M. Pratte,

VOTRE ANALYSE est très juste et la grande majorité des médecins est sûrement d'accord avec vous. À preuve, ils sont encore présents dans les établissements et les cliniques aujourd'hui.

Sans mettre en doute la bonne volonté de ses dirigeants, l'AJMQ n'est qu'un syndicat (au sens large) dont la représentativité au sein du corps médical en exercice reste limitée et il faut se questionner sur l'espace médiatique qu'on lui accorde. Vous savez sans doute que la FMOQ elle-même est loin de faire l'unanimité au sein de ses membres.

Par ailleurs, contrairement à Terre-Neuve, ce qui retarde les tests et chirurgies au Québec, ce sont les décisions administratives en fonction des budgets des établissements bien plus que le manque de personnel. Aucun moyen de pression n'a cours présentement. Au contraire, les médecins se font bien souvent l'avocat de leur patient en tentant de faire rapprocher un examen ou devancer un rendez-vous en spécialité en appelant eux-mêmes les personnes concernées,

lorsqu'ils le jugent justifié.

Pour ce qui est de l'avidité des médecins envers l'argent, expliquez-moi pourquoi le manque d'effectifs en régions éloignées persiste malgré le fait que ce soit jusqu'à 45 % plus payant d'y pratiquer qu'en région métropolitaine (-30 % et + 15 %).

En ce qui concerne le respect des médecins par la population, je ne miserais pas sur ce qu'il en reste considérant les commentaires entendus dans la foulée de l'application de la loi 114. Sans nier qu'une bonne part de responsabilité revient aux médecins eux-mêmes (en partie par leur attitude personnelle et par celle de leurs fédérations et associations) force est de reconnaître que le ministre Legault mine leur crédibilité par ses propos à leur égard.

CLAUDE FRÉCHETTE
médecin, Joliette

Mépris des médecins

M. Pratte,

VOTRE MÉPRIS de la profession de médecin est désolant (« Le devoir des médecins », 30 octobre). Je ne suis pas médecin, mais j'approuve pleinement leur position et, si j'étais médecin, j'aurais (malheureusement) quitté le Québec depuis un bon moment (et pas pour le salaire mais pour les conditions de travail). On ne peut pas traiter des professionnels comme des concierges, et si on le fait il ne faut pas s'étonner qu'ils s'en offusquent.

De toutes façons, l'association des jeunes médecins n'a pas besoin d'inciter les médecins à quitter le Québec, le gouvernement le fait très bien.

SÉBASTIEN SAUVÉ
professeur, Université de Montréal

Du front tout le tour de la tête

LE JUGE Jean-Guy Boilard a vraiment du front tout le tour de la tête : il y a quelques mois, il abandonnait son travail parce qu'il ne se croyait plus crédible devant la magistrature qui lui faisait des reproches sur son travail. Il disait que si ses patrons n'avaient plus confiance en lui, il ne se sentait plus capable d'être juge ; et, du même coup, il annulait le procès du siècle qui a coûté aux contribuables une fortune. Je crois que le gouvernement a raison : s'il ne sentait plus la confiance de ses patrons, il y a quelques mois, cela n'a pas changé aujourd'hui. Il devrait donc, à 67 ans, prendre sa retraite comme la majorité des Québécois l'ont fait avant lui. Il ne sera pas sur la paille, ne vous en faites pas : il recevra une prime de départ, probablement, et une grosse pension (plus que nos salaires respectifs). Donc, personne ne pleurera son départ. Qu'il aille faire griller son ego sur les plages de la Floride, personne ne déchirera sa chemise sur la place publique. Oh ! non personne.

ANDRÉ BEAUCHAMP



Jean-Guy Boilard

Manque de jugement

À DEUX reprises, le juge Boilard a démontré qu'il a manqué de jugement : en se désistant du procès des Hells Angels et,

maintenant, en demandant de remonter sur le banc. M. le juge, vous nous avez coûté des millions de dollars. Assez, c'est assez, reprenez le chemin de la retraite, définitive cette fois.

ANDRÉ BOUCHARD

Forum

Santé et ADQ : trois cas

Les propositions adéquistes visant l'introduction du privé en matière de santé sont très contestées; le « père » de ces propositions, le Dr Stephen Morgan, nous en propose des applications concrètes.

STEPHEN MORGAN

M. Morgan est médecin. Il est l'un des auteurs des propositions de l'ADQ en matière de santé.

LES PROPOSITIONS de l'ADQ visant la réduction des listes d'attente en chirurgie ont suscité la controverse. Afin d'aider les citoyens à mieux comprendre cet aspect de notre programme, je présente ici le cheminement de trois cas représentatifs, dans le système de santé actuel, puis dans le système tel que notre parti l'envisage.

Il s'agit de trois personnes présentant une douleur au membre inférieur de cause différente et pour qui la maladie apporte une souffrance et un handicap significatifs.

Cas no 1 : Odette

Odette a 35 ans. Depuis trois ans, sa jambe droite la fait souffrir. Au début ce n'était pas trop inconfortable mais peu à peu, la douleur s'est aggravée. Elle a consulté un médecin, qui a confirmé la présence de grosses varices et lui a proposé un doppler pour éliminer un blocage dans les veines profondes. Anxieuse, elle a dû attendre deux mois pour cet examen mais, heureusement, celui-ci n'a pas montré de blocage en profondeur. Elle a donc été référée à un chirurgien : encore deux mois d'attente. Finalement, l'espoir renaît. Elle rencontre le Dr B. qui lui confirme qu'une simple opération d'une heure pourra la soulager complètement. Seulement, l'attente est de deux ans.

Odette choisit alors de s'adresser au privé. On peut l'opérer d'ici deux semaines. Le chirurgien et l'anesthésiste sont payés par la RAMQ, mais elle devra déboursier 350 dollars pour payer les frais de personnel, les fournitures, la salle de réveil. Le jour même de cette visite, une infirmière lui explique comment se passe la chirurgie, à quoi elle peut s'attendre après. Elle répond à ses questions : combien de jours sans travailler ? Combien de temps avant de faire du vélo ?

Le jour de l'intervention, elle se rend à la clinique. Sa soeur Claire qui l'accompagne peut s'installer dans un salon où elle écoute une cassette vidéo sur l'intervention. L'opération dure 40 minutes. Odette est amenée en salle de réveil où elle est gardée deux heures. À midi, elle se sent capable de quitter. Le chirurgien et l'anesthésiste l'examinent et autorisent le congé, et Claire la ramène chez elle. Pour quelques jours, Claire demeure avec Odette mais après une semaine, Odette a repris le travail. Elle n'a plus mal. Elle reverra son chirurgien dans un mois : tout a bien réussi.

Cas no 2 : Claude

Claude a 50 ans. Travailleur autonome, il est agent d'immeubles. La demande est forte et il gagne suffisamment pour faire bien vivre sa femme et ses deux enfants. Seulement, depuis 6 mois, sa jambe droite lui fait mal. De plus en plus mal. Son médecin a confirmé une hernie discale, et il a vu un neurochirurgien qui lui a fait faire une résonance magnétique et commencé des traitements de physiothérapie.

Après trois mois de traitement, cela ne va pas mieux. Sa jambe lui fait de plus en plus mal. Il revoit son chirurgien qui conclut à la nécessité d'opérer. Seulement, l'attente est de six mois dans le secteur public.



Le Dr Stephen Morgan

Claude a de gros contrats en vue et ne peut plus travailler. Il demande s'il peut utiliser le secteur privé. Le chirurgien l'informe que le coût administratif, fixé par l'État, pour cette intervention, est de 1500 dollars. Le chirurgien et l'anesthésiste sont payés par la RAMQ.

La clinique loue à l'année une salle d'opération à l'hôpital. Avant, trois des six salles étaient fermées. Maintenant elle sont toutes ouvertes : trois cliniques différentes en font la location. Une partie du montant payé par Claude est versé à l'hôpital pour la location. Le reste sert à payer le personnel et les fournitures.

Trois jours après que le chirurgien ait posé l'indication, Claude est admis à l'hôpital et opéré le même jour. L'intervention dure 90 minutes. Il séjourne quatre jours à l'hôpital, puis reçoit son congé. Trois semaines plus tard, il rencontre un client qui veut faire l'achat d'une maison.

Cas no 3 : Marie

Marie a 65 ans. Sa hanche lui fait mal depuis 5 ans. Au début, ses anti-inflammatoires la soulageaient, mais depuis un an c'est intolérable. Les examens de radiologie ont confirmé une « arthrose dégénérative ». Son état de santé est excellent par ailleurs. Elle a vu un orthopédiste qui lui a confirmé qu'un remplacement de sa hanche par une prothèse la soulagerait de sa douleur et lui rendrait sa mobilité. Seulement, l'attente est de 9 mois, parce que l'hôpital n'a pas

assez de budget pour les prothèses qui coûtent 2200 dollars chacune.

Quelle ironie ! Elle est en excellente santé mais elle peut à peine marcher. Même aller faire son marché est un supplice. Et puis, devoir marcher avec une canne la gêne. Elle a l'impression qu'on la prend en pitié.

Son chirurgien lui offre d'être opérée plus rapidement si elle accepte de faire une contribution aux frais administratifs. Le tarif fixé par l'État pour cette intervention est de 4500 dollars, incluant le personnel, la prothèse et les autres fournitures. Le chirurgien et l'anesthésiste sont payés par l'État. Elle accepte.

Deux semaines plus tard, elle est admise à l'hôpital. Elle aussi profitera d'une salle d'opération qui était fermée auparavant. Son chirurgien orthopédiste, qui avant opérerait une journée par semaine, opère maintenant trois jours par semaine. Les deux autres jours sont consacrés à la consultation. De plus, il est aidé pour l'opération par une infirmière spécialisée en intervention orthopédique.

L'opération dure deux heures, puis Marie est amenée en salle de réveil. En fin de journée, elle est transférée à l'étage d'orthopédie. Après quatre jours à l'hôpital, on juge qu'elle va bien et elle quitte pour l'hôpital de convalescence où, pendant 10 jours, la physiothérapie l'aidera à récupérer sa mobilité.

Je souhaite que ces exemples permettent de clarifier certains aspects de la discussion en cours sur l'attente en chirurgie.

LYSIANE GAGNON

lgagnon@lapresse.ca



Le retour des caribous

Caribous, orthodoxes, radicaux, purs et durs... On les a baptisés de tous les noms, mais chaque fois il s'agissait du même phénomène qui affecte cycliquement le Parti québécois : le conflit entre les souverainistes patients (ou passifs) et les souverainistes militants.

L'affrontement se reproduit avec la régularité d'un métronome depuis les débuts du PQ, particulièrement lorsqu'une odeur de défaite flotte au-dessus du parti. Aussi sûrement que l'hiver succède à l'automne, on peut alors s'attendre à ce que les modérés, à l'écoute de l'opinion publique, mettent le pied sur le frein... tandis que les militants tenteront désespérément de faire redémarrer la voiture en poussant dessus.

Par définition (à la seule exception du bref règne de Jacques Parizeau), ce sont les modérés qui sont au pouvoir, et donc au volant. Mais autant « l'aile gouvernementale » doit suivre les sondages qui lui indiquent l'humeur de la population, autant elle doit être sensible à ce que pensent les militants. Car ces derniers, loin d'être la mouche du coche, sont, pour poursuivre la métaphore, l'équivalent de l'essence qu'on met dans le moteur. Ils sont aussi, au sens moral du terme, l'essence du parti.

■ ■ ■

Dans la foulée de la démission-choc de Paul Bégin, le dernier des « caribous » à siéger au Conseil des ministres, nombreux sont les observateurs qui enjoignent au PQ de renoncer, à toutes fins utiles, à sa raison d'être. On lui recommande d'éliminer de l'article Un de son programme l'engagement de promouvoir activement la souveraineté, à tout le moins de le diluer de manière à ce que l'évocation de la souveraineté ne soit plus qu'un projet à très long terme.

Il se trouve aussi des péquistes pour souhaiter la même chose, dans l'espoir (bien illusoire) que cela leur permettrait de s'accrocher au pouvoir.

Mais c'est aussi irréaliste que de demander au NPD de laisser tomber le socialisme et de se transformer en un second parti libéral, sous prétexte que les idéaux de gauche sont moins populaires qu'il y a 20 ans. On oublie que les partis politiques existent non pas seulement pour prendre le pouvoir, mais pour faire avancer des débats et diffuser des idées.

Quel intérêt aurait donc le PQ à devenir un clone de l'ADQ ? Car c'est exactement ce qu'il deviendrait s'il décidait officiellement de placer son option au congélateur. Mario Dumont n'a jamais dit qu'il ne redeviendrait pas souverainiste un jour, il a simplement dit qu'il ne voulait pas entendre parler de la question nationale au moins pour les prochaines années. Dépendant des circonstances, et à condition bien sûr que l'idée remonte dans les sondages, il pourrait y revenir. La souveraineté, bannie du garde-manger du PLQ, reste donc au fond du congélateur de l'ADQ.

Mais ne serait-il pas normal qu'à côté d'un parti fédéraliste et d'un parti semi-fédéraliste, il existe au Québec un parti franchement souverainiste — et assez fermement souverainiste pour s'engager à promouvoir cette option s'il revient au pouvoir ?

Même si la plupart de ses partisans sont velléitaires, la souveraineté n'est tout de même pas une option marginale au Québec ! On peut estimer, grosso modo, qu'environ 20 % de l'électorat est convaincu de la nécessité de la souveraineté, et qu'un autre 20 % y est favorable en principe, mais sans passion ni sentiment d'urgence.

On ne voit même pas quel intérêt électoral le PQ pourrait trouver à changer son fusil d'épaule. Non seulement perdrait-il du coup au moins la moitié de ses militants — précisément ceux qui sont les plus convaincus et les plus désintéressés — mais il perdrait en plus sa crédibilité. On aurait tôt fait de l'accuser d'opportunisme.

Tout le monde est tombé à bras raccourcis sur le dos de Mario Dumont quand il a (plus ou moins) fait marche arrière sur le taux d'imposition uniforme. Qu'est-ce qu'on entendrait si les péquistes commençaient à reculer sur leur option fondamentale !

■ ■ ■

De toute façon, l'heure des grands choix n'est pas arrivée pour le PQ. Ce genre de débat ne se fait que dans l'opposition.

Évidemment, c'est là que le PQ risque fort de se retrouver d'ici quelques mois. À ce moment-là, il y aura, d'un côté, ceux qui, sous le coup de la défaite, voudront réviser l'orientation social-démocrate et souverainiste du parti, et, de l'autre côté, ceux qui voudront retourner au credo initial et reprendre la voie militante, les deux courants étant incarnés par des candidats au leadership.

Le plus ironique, c'est que tant les « caribous » que les « modérés » auront mal diagnostiqué les causes de leur défaite. Car en vérité, si le PQ est battu aux prochaines élections, ce ne sera ni à cause de la social-démocratie ni à cause de la souveraineté. Après tout, le parti a été porté au pouvoir quatre fois par une population qui n'était pas social-démocrate et souverainiste qu'aujourd'hui. C'est, avant toute chose, la lassitude et le désir de changement qui motive actuellement les électeurs, autrement dit l'inéfluctable syndrome du deuxième mandat.

| TÉMOIGNAGE |

Perdre ses parents...

BRUNO MASSON

L'auteur est un des deux fils de l'ancien éditeur adjoint et vice-président de La Presse, Claude Masson, décédé le 31 octobre 1999, lors de l'écrasement d'un avion d'Égyptair.

IL Y A de ça trois ans, j'apprenais, en plein dans mon sommeil, que l'avion à bord duquel mes deux parents prenaient place venait de tomber dans l'océan Atlantique.

Nous ne sommes jamais préparés pour de tels chocs. Leur départ tragique, brutal, et inattendu, m'a foudroyé. Depuis le 31 octobre 1999, ma vie n'est plus et ne sera plus jamais la même ; leur départ a changé ma vie, radicalement, profondément. Ce fut un dur coup, une déstabilisation complète ; la plus grande séparation de toute ma vie. Pour moi, qui ai toujours été un éternel positif, j'ai pensé pendant longtemps ne plus pouvoir être réellement heureux à nouveau, les occasions de vrai bonheur étant bien rares. Accepter la vie sans eux m'a pris beaucoup de temps. Un deuil est ainsi fait que même si la plaie se soigne, la cicatrice laisse des marques profondes à jamais.

Je veux que vous sachiez, Claude et Jeannine, comment vous me manquez, les deux. Vous êtes les êtres les plus extraordinaires qu'il m'ait été donné de rencontrer ; tellement de bonté, d'amabilité, d'humilité, de droiture, de sourires, de sacrifices, d'altruisme. J'aurais aimé vous parler de vive voix avant votre départ, vous serrer bien fort, vous toucher, vous embrasser. Je donnerais tout pour pouvoir passer seulement une petite journée avec vous. J'aurais aussi



Jeannine et Claude Masson

aimé parler davantage de la vie avec vous, de votre jeunesse, de votre amour, de vos rêves, de vos opinions, de tout et de rien. La nature de votre départ a rendu tout cela impossible, le destin en a voulu autrement.

Le message, pour nous, est qu'il faut se souvenir des bons moments, retenir les valeurs enseignées. Leur mort a été pour moi l'élément déclencheur d'une profonde réflexion sur les valeurs importantes de la vie, sur la mort, sur le but réel de l'existence ; j'ai eu le sentiment bizarre d'avoir perdu beaucoup de repères et d'avoir à repenser l'ensemble de ma vie. Je dois avouer que j'étais auparavant une personne

ambitieuse, carriériste, consacrant beaucoup de temps et d'énergie à ma vie professionnelle en sacrifiant souvent ma vie personnelle, y négligeant au passage mes parents.

Je veux maintenant profiter davantage de chaque jour de cette courte vie, aller à l'essentiel ; on n'a pas de temps à perdre avec les querelles et les choses inutiles, je veux faire ce que j'aime vraiment faire, passer plus de temps avec mes proches et mes amis, essayer d'être une meilleure personne, avoir plus de plaisir dans mon travail que seuls les impératifs de performance, de stress et de dollars... et bien sûr, m'offrir de petits bonheurs quotidiens.

Lorsque je pense aux événements quotidiens de violence, à la éoiv de pouvoir et d'argent de notre monde, à la rapidité dévorante de la vie, aux déchirements familiaux, à la guerre, je crois que les valeurs humaines de compassion, de paix, d'écoute, de compréhension et de don de soi aux autres de Claude et Jeannine sont un baume et une grande leçon pour moi et pour nous tous.

Je terminerai sur un de tes écrits, mon cher Claude :

« Mais la Vie, avec un grand V, doit venir de nous, de chacun de nous parce que c'est chaque être humain qui fait le monde, qui forme la société dans laquelle nous existons. Au-delà des bienfaits matériels, physiques, intellectuels, c'est bien en soi-même, dans son for intérieur, seul avec notre coeur, que nous pouvons rechercher et découvrir le vrai bonheur d'être, le bonheur de vivre. »

| ZIMBABWE |

Les dirigeants des fermiers blancs démissionnent

Agence France-Presse

HARARE — La démission des deux principaux responsables du Syndicat des fermiers commerciaux du Zimbabwe (CFU) illustre les divisions de la petite communauté des fermiers blancs face la réforme agraire du président Robert Mugabe pour redistribuer leurs terres à la majorité noire.

Colin Cloete et David Hasluck, président et directeur du CFU, syndicat qui regroupe les quelque 4500 fermiers blancs du pays, ont remis mardi leur démission, le premier « pour raisons personnelles », le second sans explication, a annoncé hier le CFU.

Cloete avait été élu à la présidence du syndicat en août 2001 tandis que Hasluck occupait son poste de directeur depuis 1984. Leurs remplaçants seront élus lors d'une réunion du Conseil du CFU le 26 novembre.

Cloete et Hasluck étaient considérés comme des « modérés » prônant le dialogue avec le gouvernement du président Mugabe, qui a imposé en février 2000 une réforme agraire afin de redistribuer à la majorité noire les terres appartenant à la minorité blanche, soit 15 millions d'hectares.

Cette réforme a été mise en place précipitamment pour, selon Mugabe, corriger les injustices et déséquilibres hérités de la colonisation britannique, puisque 70 % des terres les plus fertiles appartenaient encore alors aux Blancs 22 ans après l'indépendance.

Elle s'est accompagnée de violences sur les fermes occupées par des partisans du pouvoir — 11 fermiers tués, ouvriers jetés à la rue, bétail et récoltes détruits — et près de 3000 fermiers blancs ont été contraints ou vont devoir quitter bientôt leurs exploitations, sans compensation du gouvernement.

Face à cette situation, la politique de dialogue prônée par Cloete et Hasluck était de plus en plus contestée au sein du syndicat. « Leur démission est ce que demandaient les fermiers qui veulent des dirigeants qui soient des hommes de principe », a déclaré, sous couvert de l'anonymat, un des membres de la direction du syndicat au quotidien *The Daily News*, proche de l'opposition.

En août, des membres du CFU avaient décidé de quitter le syndicat pour créer une nouvelle association de défense des fermiers blancs, Justice pour l'agriculture (JAG), favorable à une politique nettement plus ferme à l'égard du gouvernement Mugabe.

Mais quelle que soit l'attitude des fermiers blancs à l'égard du pouvoir, leur cause apparaît perdue : leurs terres ont presque toutes été redistribuées à 300 000 familles noires et leur seul espoir est désormais d'essayer d'obtenir des compensations financières.

Il y a deux semaines, Hasluck avait pour la première fois accusé le premier ministre britannique, Tony Blair, de ne pas avoir « accepté » de reconnaître les responsabilités historiques de la Grande-Bretagne.

« Le gouvernement britannique a totalement rejeté les compensations pour la terre basées sur notre histoire » coloniale, avait-il dit, ajoutant : « Depuis que mon président (Mugabe) et Tony Blair ont rompu sur le plan diplomatique, les choses se sont aggravées pour nous. »

« Surpris » par cette déclaration de la part d'un représentant de fermiers considérés jusqu'alors comme étroitement liés à l'ancienne puissance coloniale, Mugabe les avait alors appelés à « rejoindre » son combat pour obtenir de Londres des compensations pour leurs terres redistribuées.

| ÉQUATEUR |

Un colonel de gauche favori de la présidentielle

JACQUES THOMET
Agence France-Presse

QUITO — Le colonel de gauche et ex-putchiste Lucio Gutierrez est largement favori de la présidentielle en Équateur avant le second tour du 24 novembre, avec 49 % contre 29 % à Alvaro Noboa (droite) selon un sondage.

Réalisée le 27 octobre auprès d'un échantillon national de 1260 électeurs, avec une marge d'erreur de 3 %, cette enquête sur les deux candidats restés en lice a été publiée mardi à Quito par l'institut Cedatos-Gallup.

De plus, 16 % des personnes consultées comptent voter blanc ou nul, et les 6 % restants n'ont pas encore arrêté leur choix, selon le même sondage.

Ce scrutin présidentiel est le premier depuis le coup d'État du 20 janvier 2000 contre le démocrate-chrétien Jamil Mahuad, renversé par la mobilisation populaire des Indiens à Quito contre un pouvoir alors qualifié de « corrompu ».

Arrivé en tête du premier tour le 20 octobre avec 20,77 %, contre 17,33 % au magnat de la banane Alvaro Noboa, un populiste milliardaire, Lucio Gutierrez, 45 ans, est soutenu par les Indiens, en majorité d'origine quetchua, qui représentent près de 40 % des 12,1 millions d'Équatoriens.

Surprise des élections, cet ancien participant au putsch contre Jamil Mahuad avait annoncé lundi son intention, s'il est élu, de former un gouvernement d'union nationale, composé y compris d'Indiens, dans un pays où flotte un racisme sous-jacent à l'égard de nations présentes depuis 12 000 ans au pied de ses 99 volcans, au cœur des Andes.

Ce sondage a été réalisé avant le ralliement lundi soir à « Lucio », son surnom en

Équateur, de l'ancien président Abdala Bucaram (populiste de gauche), réfugié au Panama depuis 1997 après avoir été taxé d'incapacité mentale par le Congrès, et destitué de ses fonctions un an après son élection.

Son frère Jacobo Bucaram, fidèle à sa cause et candidat le 20 octobre, avait obtenu 11,86 % des suffrages. Lucio Gutierrez « sera le nouveau président de l'Équateur par la volonté des pauvres de la patrie », a affirmé Abdala Bucaram à la presse par téléphone depuis Panama.

Alvaro Noboa, 51 ans, est considéré par ses adversaires comme un milliardaire sans programme, sinon celui de faire du pays andin « un royaume de Dieu sans impôts » selon ses propres termes, éprouvant une évidente difficulté à exprimer des convictions autres que celles du pouvoir de l'argent.

Aucun des principaux partis traditionnels, dont tous les candidats ont été battus au premier tour, n'a apporté son appui à l'un ou à l'autre des deux candidats encore en lice.

La formation social-chrétienne de Xavier Neira et le parti social-démocrate de Rodrigo Borja ont laissé le libre choix aux 8,1 millions d'électeurs de plus de 18 ans pour le scrutin du 24 novembre.

Dans un évident souci de gommer son image de « révolutionnaire » véhiculée par ses positions en faveur du règlement prioritaire de la « dette sociale » pour les 80 % de pauvres que compte le pays, Lucio Gutierrez veut rassurer la finance internationale avant même sa possible élection.

L'ancien putschiste s'est rendu à Miami, pour une rencontre avec des banquiers, puis à New York, pour des contacts avec des investisseurs étrangers, et à Washington DC.



Échangez vos points auprès de plus de 60 compagnies aériennes dans le monde.

(Demandez-la maintenant et obtenez 7 500 points en prime.)

La carte **Visa Voyages Or** de RBC Banque Royale. Une carte de premier choix pour les voyageurs. Elle vous permet d'échanger vos points contre des vols par plus de 60 compagnies aériennes au Canada et partout dans le monde. Sans période d'interdiction. Avec location de voiture, forfaits vacances et plus encore. Un point pour chaque dollar dépensé.



Composez le 1-877-ROYAL® 8-3 (1 877 769-2583) ou rendez-vous au rbcbanqueroyale.com/cartes/voyages18.
L'offre prend fin le 30 novembre 2002.

Les points en prime apparaîtront sur votre premier relevé. L'offre prend fin le 30 novembre 2002 à minuit. Certaines conditions s'appliquent. ® Marque de commerce de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. © Marque déposée de la Banque Royale du Canada. * Marque déposée de Visa International Service Association. Utilisée sous licence.